
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-deuxième séance – Mercredi 28 octobre 2020, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M^{mes} Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives, *M^{me} Bénédicte Amsellem*, *M. Jean-Luc von Arx*, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne*, *Roxane Aubry*, *M. Simon Brandt*, *M^{mes} Julie Frossard*, *Monica Granda*, *M. Olivier Gurtner*, *M^{mes} Florence Kraft-Babel*, *Charlotte Nicoulaz*, *MM. Maxime Provini*, *Nicolas Ramseier*, *John Rossi*, *Gazi Sahin*, *M^{me} Audrey Schmid* et *M. Yves Steiner*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire et *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 14 octobre 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 27 octobre et mercredi 28 octobre 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, maire. Concernant la motion M-1570 déposée par le groupe des Verts dont vous avez accepté l'urgence hier – je crois que c'est la première urgence que vous traiterez ce soir – j'ai déjà eu l'occasion de le dire au bureau du Conseil municipal, il y aura évidemment des équipements pour pouvoir faire les commissions du Conseil municipal en visioconférence, en version mixte ou intégrale. Il faut juste nous donner le temps, d'une part d'équiper toutes les salles d'écrans adéquats, d'autre part de configurer les comptes Webex, le logiciel utilisé par la Ville de Genève. Pour les membres du Conseil municipal ce n'est pas compliqué en soi, mais il faudra faire un minimum de formation. Vous pouvez voir aussi s'il y a d'autres applications au niveau de l'organisation des commissions. Vous pouvez accepter la motion si cela vous convient, en tout cas ce travail est déjà en route. A mon avis, ce sera réglé assez rapidement puisque ça permet au Conseil municipal de continuer à fonctionner.

Vous aurez pris connaissance des décisions du Conseil fédéral de ce jour qui excluent explicitement les parlements municipaux et cantonaux des mesures de restriction. Il faudra bien sûr toujours veiller au plan de protection mais, contrairement à ce qui s'est passé au printemps, pour l'instant en tout cas, il n'y a visiblement pas de mesures qui interdisent au Conseil municipal de fonctionner.

Par rapport à ces visioconférences, je précise cependant qu'un système mixte n'est pas possible à ce stade pour les séances plénières pour des raisons légales. Ce n'est pas une question technique. Le Conseil d'Etat l'a rappelé, ou on fait intégralement les séances en visioconférence, ce qui est plus réaliste pour les petits conseils municipaux, ou on le fait intégralement en présentiel. Ce n'est pas légalement possible de le faire de façon mixte. D'un point de vue technique ce serait possible, mais ce serait un projet très complexe puisqu'il faudrait gérer de manière adéquate la question des prises de parole, des motions d'ordre, des votes et ainsi de suite. Ce n'est pas anodin. En tout cas, pour les commissions c'est possible, et ce sera fait.

Je profite également, par rapport à ces annonces du jour, de vous dire qu'une fois de plus les communes sont en fin de chaîne décisionnelle et qu'elles doivent effectivement appliquer les décisions. Je regrette profondément que le Conseil fédéral ait mis des restrictions de jauge à 50 personnes pour les événements culturels parce que ça veut dire que toutes les institutions comme les festivals et les scènes culturelles qui ne peuvent pas fonctionner avec une jauge de seulement 50 personnes – ce sont donc plutôt les grandes – devront annuler. Sauf que c'est elles qui en prendront la responsabilité et qui devront en assumer les frais. J'assume de le dire – c'est mon avis personnel, je n'ai pas pu me concerter avec mes collègues –, je trouve ça profondément cynique et choquant de la part du Conseil fédéral.

Pour le reste, nous sommes en train d'analyser les conséquences assez complexes de ces nouvelles décisions. Nous vous tiendrons au courant dans la mesure du possible dès que nous aurons nous-mêmes compris. Merci et bonne soirée quand même. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'ai juste une information. Je voudrais m'excuser pour mon absence en première partie de séance de ce Conseil municipal, mais c'était important. Nous avons assisté en effet avec ma collègue, M^{me} Kitsos, à l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises. Je tiens à remercier l'ACG et l'ensemble des communes car cette assemblée a accepté à l'unanimité de donner 1 million de francs pour les sans-abris sur le projet de budget 2021 de la Ville de Genève. (*Applaudissements soutenus.*) Je tenais à les remercier. Voilà, la solidarité intercommunale n'est pas un vain mot. J'espère que le Canton fera de même.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, maire. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, j'ai tout d'abord une réponse à une question orale posée hier par M. Daniel Sormanni. Il n'y a évidemment pas de soirée privée à la villa La Grange, je le dis aussi pour les nouveaux et nouvelles membres de ce Conseil municipal. Le repas auquel il a fait référence était en l'honneur du départ à la retraite de M. Claude-Alain Macherel, ancien codirecteur du département des constructions et de l'aménagement dirigé à l'époque par M. Pagani, conformément aux directives en vigueur, puisque c'est prévu pour les directions de département. Il y a eu 19 convives, c'était également dans les directives en vigueur. Le coût de ce repas s'est monté à un peu moins de 3000 francs, avec quelques frais divers. Telle est la réponse pour M. Sormanni.

La présidente. Merci, Monsieur le maire. Je passe la parole à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'aimerais répondre à la question qui m'a été posée hier par M. Holenweg, qui se demandait pourquoi les syndicats et les commissions du personnel de la fonction publique municipale n'ont pas accès aux adresses e-mails de leur personnel, alors que c'est le cas au Canton. La commission du personnel de la Ville de Genève a accès aux fichiers des collaboratrices et collaborateurs. Un mail a par exemple été envoyé pas plus tard qu'aujourd'hui pour relayer des informations syndicales. Le Secrétariat général est responsable des relations avec les partenaires sociaux. Je dois encore vérifier auprès de lui certains éléments qui me permettront de répondre pleinement lors d'une prochaine séance.

Quant à M. Omar Azzabi, il souhaitait savoir s'il était possible, dans le cadre de la motion M-1532 intitulée «Une rue «Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée» au nom de la dignité et de la reconnaissance des travailleur.euse.x.s du sexe à Genève», de renommer une rue en l'honneur de l'histoire de cette illustre défenseuse des droits des travailleurs et des travailleuses du sexe.

C'est pour moi l'occasion de rappeler le travail extraordinaire qui a été réalisé par le projet 100Elles* et le Service Agenda 21 – Ville durable de mon département pour féminiser les noms de rues. Dix noms de rues ont été validés par le Conseil d'Etat et devraient devenir effectifs en début d'année prochaine. En ce qui concerne les quatre noms de femmes acceptés par la Commission cantonale de nomenclature (CCN) et le Conseil d'Etat, nous n'avons à ce jour pas encore de rues qui leur

correspondent, dont celle de M^{me} Grisélidis Réal mais aussi celles de Marcelle de Kenzac, de Cécile Biéler-Butticaz et d'Annie Jiagge. Ces noms de femmes seront intégrés, Mesdames et Messieurs, à la deuxième phase du projet qui consistera à proposer dix nouvelles modifications à la CCN. Cet exercice continuera en tout cas pendant les prochaines années de ma magistrature. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif, pour ces excellentes nouvelles... Merci également à l'ACG. Avant de passer aux objets dont nous avons accepté l'urgence, nous avons encore à terminer la discussion que nous avons entamée avant la pause sur le rapport M-1202 A.

5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 11 novembre 2015 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Tobias Schnebli, Sandrine Burger, Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Alia Chaker Mangeat et Lionel Ricou: «Un prix «Femme exilée, femme engagée» (M-1202 A)»¹.

Suite de la discussion

La présidente. Trois personnes souhaitent encore s'exprimer. Madame Alia Chaker Mangeat...

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Merci, Madame la présidente. Pour revenir sur ce prix Femme exilée, femme engagée, je voudrais dire que le Parti démocrate-chrétien soutient cette motion que nous avons également signée. C'est un prix qui ne coûte pas grand-chose à la Ville de Genève mais qui a une grande valeur pour les femmes qui le reçoivent en termes de reconnaissance, de parcours exceptionnel, de courage, et il donne aussi un regard nouveau sur les femmes migrantes.

Nous avons évidemment auditionné M^{me} Sandrine Salerno. Elle n'avait pas montré un enthousiasme délirant à reprendre ce prix, mais je pense qu'avec notre nouveau Conseil administratif il pourrait l'être par le département de la cohésion sociale et de la solidarité de M^{me} Christina Kitsos ou par celui de M. Gomez et

¹ Rapport, 3377.

le Service Agenda 21 – Ville durable. Je pense que ce sont deux personnes qui sont sensibles aux questions migratoires et qui mettront peut-être plus d'entrain à redonner vie à ce prix.

Le Parti démocrate-chrétien vous invite donc à soutenir cette motion.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Chers et chères collègues, c'est très bien de féliciter ces personnes et de leur remettre un prix, mais j'aimerais quand même dire que, si elles sont dans la situation dans laquelle elles sont, c'est parce que pendant des générations elles ont mal élevé leurs fils et leur ont laissé faire n'importe quoi. Je crois qu'il faut quand même en tenir compte. (*Brouhaha.*)

La présidente. Merci... Et enfin la parole est à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Quelques mots sur l'histoire de ce prix qui a été créé en 2002... que je retrouve mes notes... par M^{me} Alba Viotto, on l'a dit au cours de la discussion, qui a honoré plus de 80 femmes entre 2002 et 2013 et qui est soutenu par la Ville de Genève.

L'objectif de ce prix était de présenter une image positive des femmes migrantes auprès du grand public, de reconnaître leur contribution à la société qui les avait accueillies. Cela présentait évidemment un certain nombre d'avantages. Il y a une articulation très intéressante, je dirais, entre la diversité et l'égalité, deux valeurs qui sont clés en Ville de Genève. Ce prix soulevait un certain nombre d'enjeux, entre autres la visibilité des femmes et en particulier des femmes migrantes. Il dénonçait également un certain nombre de stéréotypes et mettait en exergue le travail du réseau associatif lié à ce projet. Un travail important a donc été fait durant ces années, même si ça commence à dater. Il s'agirait en quelque sorte de formaliser ce prix à travers cette motion. Il devrait en partie en tout cas être repris par la Ville de Genève, en partenariat avec les associations. Je salue dans ce sens l'amendement qui sera proposé au vote tout à l'heure.

On a déjà aujourd'hui en Ville de Genève un certain nombre d'objectifs pour une politique de la diversité. Vous connaissez l'attachement de notre ville à ce sujet. Nombre de projets menés par la Ville de Genève qui sont spécifiquement destinés aux femmes valorisent cette diversité. Il faudra certainement insister également sur les femmes migrantes.

Je vois deux objectifs importants pour un prix tel que celui-là. Le premier, c'est évidemment de présenter, si c'était nécessaire, une image positive des femmes migrantes auprès du grand public; le second, c'est surtout de reconnaître

la contribution des femmes et principalement des femmes migrantes à leur société d'accueil, c'est-à-dire à notre société.

Les femmes sont une part importante de la migration. Elles quittent souvent leur terre natale avec beaucoup de difficultés. Ce sont souvent des actes de bravoure, des actes de courage, des actes de détermination. Elles ont souvent gardé leur propre identité, leur appartenance, tout en s'acclimatant à leur nouvelle vie. Ces femmes ont souvent donné le meilleur d'elles-mêmes pour se reconstruire et pour construire autre chose dans nos sociétés. Elles ont construit des familles et amené des apports indispensables à notre société. Contrairement à ce qui a été dit précédemment, les femmes migrantes sont, j'ose le dire, des vainqueurs de la vie, avec une force de résilience incroyable et une capacité d'adaptation des plus spectaculaires.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, j'accueille évidemment cette motion très favorablement. Elle va nous obliger à réfléchir, à imaginer des formules en fonction des remarques que vous avez faites les uns et les autres et qui figurent dans le rapport. Elle va nous obliger à les adapter au contexte actuel. Peut-être faudra-t-il le faire également avec les associations, les associations féminines et les associations de migrantes et donc intégrer la reprise de ce prix dans des projets de sensibilisation du public de manière peut-être encore plus voyante que ce que nous faisons aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, j'espère qu'il y aura une majorité pour accepter cette motion et la renvoyer avec son amendement au Conseil administratif, ce qui nous permettra de réactiver ce prix. Je vous remercie.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Marthaler Ghidoni est accepté par 47 oui contre 10 non (2 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 41 oui contre 17 non.
(*Applaudissements.*)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que la Ville de Genève soutienne très activement toute initiative qui reprenne le flambeau de l'organisation d'un prix «Femme exilée, femme engagé».

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Nous passons au traitement des objets dont vous avez accepté l'urgence. (*Remarque de M^{me} Roulet.*)

Une voix. Mais c'est fini de râler!

La présidente. Madame Michèle Roulet, je sais que la buvette est fermée, mais retenez-vous un peu... (*Rires.*)

6. Motion du 27 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Matthias Erhardt, Uzma Khamis Vannini, Yves Herren, Brigitte Studer et Olivier Gurtner: «Séances de commissions en visioconférence» (M-1570)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le rebond des chiffres d'infections au nouveau coronavirus SARS-CoV-2;
- l'importance de la distanciation interpersonnelle pour lutter contre la propagation de l'agent pathogène;
- la recommandation du Conseil fédéral de favoriser le télétravail;
- l'arrêté du Conseil d'État du 23 octobre limitant les manifestations privées à 5 personnes;
- l'importance du travail politique, notamment en période de crise;
- l'absence de tout travail parlementaire durant la période de semi-confinement du printemps 2020,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'équiper les membres du Conseil municipal sans délai d'accès informatiques et outils nécessaires pour tenir les séances de commissions en visioconférence.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3190.

Préconsultation

M. Matthias Erhardt (Ve). Le Conseil municipal a été sage et gentil hier avec notre motion, il a accepté l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de notre texte. Et pour cause, je pense, comme nous l'ont prouvé encore aujourd'hui les déclarations du Conseil fédéral.

La situation sanitaire est extrêmement grave en ce moment en Suisse. Nous assistons à une nouvelle vague de Covid-19, avec une croissance exponentielle des cas. Nous sommes à nouveau dans une situation où des services ferment, où des spectacles sont interdits et ainsi de suite, mais comme l'a relevé M. le maire tout à l'heure, pour l'instant le travail des parlements municipaux n'est impacté ni par les limitations du nombre de personnes ni par les interdictions frappant certaines activités.

Il convient quand même de prendre les devants aujourd'hui et de mettre en place tout ce que la loi nous permet de faire pour maintenir les activités de notre Conseil. On pense notamment aux séances de commissions car elles peuvent très bien se tenir par d'autres moyens que par des séances en présentiel où nous sommes réunis à quinze, plus le procès-verbaliste, plus les auditionnés dans des salles relativement petites ne permettant de garantir ni la distance nécessaire ni forcément le renouvellement souhaitable de l'air ambiant.

Nous vous proposons aujourd'hui un texte qui demande très fermement au Conseil administratif d'équiper ce Conseil des accès nécessaires pour que nous puissions tenir des séances en toute tranquillité, en toute sécurité également. Il n'est pas acceptable d'entendre dire: «Débrouillez-vous, mettez des systèmes sur vos ordinateurs.» Il est nécessaire de disposer d'accès sûrs et de systèmes sécurisés. Cette motion est nécessaire parce que le bureau de notre Conseil a déjà fait savoir à plusieurs reprises à l'exécutif qu'il serait souhaitable de pouvoir disposer d'un tel système pour pouvoir tenir des séances à distance. En vain, jusqu'à aujourd'hui...

Nous prenons acte avec beaucoup de joie des déclarations du maire qui nous rassurent sur le fait que le nécessaire est en route. Nous pensons tout de même que les déclarations de ce soir ne rendent pas notre texte caduc. Je pense, et avec moi les Vertes et les Verts, qu'il est important que ce Conseil se positionne de manière claire.

Nous rappelons que ni la loi sur l'administration des communes ni son règlement d'application, pas plus que notre règlement ne s'opposent à ce que des séances de commissions se tiennent en visioconférence. On rappelle aussi que ce Conseil est représentatif de la population. Il est composé aujourd'hui de plus de femmes que d'hommes mais aussi de presque un quart de membres âgés de 60 ans passés, qui appartiennent donc potentiellement à des groupes plus vulnérables. (*Brouhaha.*)

Prenons les devants et votons ce texte qui demande au Conseil administratif de nous équiper correctement avec des accès et des outils informatiques. Nous venons de déposer un amendement qui modifie comme suit l'invite de la motion:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'équiper les membres du Conseil municipal sans délai d'accès informatiques et outils nécessaires *afin de pouvoir tenir, si nécessaire*, les séances de commissions en visioconférence.»

Il nous semblait utile en effet de clarifier qu'il ne s'agit pas de tenir systématiquement toutes les séances de commissions par visioconférence mais seulement si la situation sanitaire l'exige et le commande.

Évitons la descente aux enfers que nous avons vécue au printemps, avec l'arrêt de toutes les activités politiques et citoyennes. Votons ce texte et demandons au Conseil administratif de nous équiper comme il faut. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (60 oui).

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Il est évident que le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette demande des Verts que nous soyons équipés de manière adéquate. Simplement, je suis un peu sceptique sur la qualité du travail qui peut être fait en commission par visioconférence, surtout si on doit continuer à faire ce travail, obligatoire, d'auditionner soit les fonctionnaires soit les citoyens pour que les commissions puissent prendre des avis.

Je pense en effet que le côté présentiel est un élément très important pour bien faire notre travail. Or, je suis surpris qu'au sein de l'administration on n'arrive pas à trouver des salles beaucoup plus grandes. La Ville de Genève est quand même dotée de passablement d'amphithéâtres – prenons le Muséum, prenons la caserne des pompiers, prenons d'autres salles qui sont bien plus grandes que les salles de commissions que nous avons aujourd'hui. Nous avons aussi des salles communales qui sont à la disposition de toute activité politique et surtout celle des conseillers municipaux de la Ville de Genève. Je ne comprends pas pourquoi on n'arrive pas à organiser dans ces grands volumes des séances en présentiel où les distances peuvent être respectées, où on peut recevoir les fonctionnaires et les concitoyens dans des conditions sanitaires tout à fait normales.

Se doter d'un outil, ça peut être bien, simplement – mes collègues en ont sans doute fait – on a vu que faire des caucus en visioconférence pouvait être

compliqué. On a évoqué l'âge... Certaines personnes ont du mal avec le matériel informatique. Il peut aussi y avoir des problèmes de connexion. Il peut y avoir une multitude de problèmes, et les séances durent beaucoup plus longtemps que prévu. Alors qu'on aurait pu faire un caucus en deux heures, on peut aisément déborder à trois heures en raison justement du fait que cet outil est mal appréhendé par certains.

Je l'ai dit, le Parti démocrate-chrétien est bien entendu favorable à cette motion, mais je pense qu'il faudrait d'abord trouver une solution intermédiaire avec des salles qui soient idoines, qui soient adaptées. Nous avons, je le répète, des salles de sport dans les écoles, des salles communales, des amphithéâtres dans différents lieux emblématiques de Genève où on pourrait très bien être présents dans des conditions sanitaires tout à fait valables. Je ne comprends pas pourquoi on devrait partir immédiatement sur de la visioconférence alors qu'on sait que ça risque de péjorer le travail. Le but n'est pas de se voir, d'échanger! Le but, c'est de faire du bon travail en commission d'une façon rapide et efficace.

Je demande donc aussi que le Conseil administratif prenne ses responsabilités et nous fournisse des salles adaptées. Nous les avons, ces salles; ce n'est pas quelque chose de miraculeux. On n'a pas besoin de construire, nous avons ces salles à disposition. Alors, si on peut éviter d'arriver à la visioconférence... Voilà, c'est une petite solution intermédiaire, et j'aimerais bien entendre le Conseil administratif sur ce point.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Le Parti socialiste soutiendra également cet objet. Il est important pour nous dans cette période instable de pouvoir maintenir la vie politique et surtout de maintenir le travail tant que faire se peut alors que nous entamons la période du budget. Il est aussi important pour nous d'assurer les votes en commission d'une façon égalitaire, car ça devient compliqué si on doit déterminer quel parti et quelles minorités ou majorités politiques auront le plus ou le moins de votes et de présences.

Le Parti socialiste demande tout de même une précision ou en tout cas qu'on tienne compte d'un aspect particulier, à savoir la situation des commissaires qui ont des familles avec des enfants en bas âge et qui ont besoin d'un espace au calme pour suivre la commission en visioconférence, puisque, entre 17 h 30 et 19 h 30, c'est aussi la période où les familles sont ensemble à la maison. Donc, si dans cette réflexion on pouvait maintenir... (*Brouhaha.*) Si je peux parler sans être interrompue...

La présidente. Attendez... Excusez-moi, je n'entends pas la conseillère municipale... Allez-y.

M^{me} Amanda Ojalvo. Merci. C'était juste une demande particulière afin de maintenir une mixité, c'est-à-dire de pouvoir assister à la commission autant en visioconférence qu'en présentiel, car je pense aux personnes qui ne peuvent pas être en visioconférence à la maison. Merci.

M. Eric Bertinat (UDC). Sur le fond, je suis d'accord avec ce qu'a dit mon collègue de Kalbermatten. Bien évidemment qu'une visioconférence ne saurait être égale à une rencontre en direct. Les auditions vont évidemment poser problème... Mais il ne faut pas non plus rester aveugles. Il suffit de regarder les courbes superposées des cas d'hospitalisation entre ce printemps et cet hiver. Nous sommes face à un énorme problème qui va perdurer. Au mois d'avril, il a commencé à faire un temps plus chaud et le virus a perdu de sa virulence. Nous sommes aux portes du mois de novembre, il va faire plus froid et il y a fort à parier que le virus ne faiblira pas ces prochaines semaines et peut-être même ces prochains mois.

On se trouve face à une situation extrêmement critique, et il ne faudrait pas que nos travaux soient complètement stoppés pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois à cause de cela alors qu'on pourrait avoir une solution B par le biais de ces visioconférences. Sur le fond, évidemment que c'est moins bien. Sur la forme, en revanche, si nous voulons ce fameux plan B dont rêvent tous les politiciens – d'ailleurs gouverner, c'est prévoir –, il nous faut aussi tenir compte de cette problématique qui va aller en se compliquant pour nous, politiciens, comme pour tous les Genevois et, pire encore, pour tous les travailleurs. Le fait de pouvoir prendre des décisions est vraiment vital. C'est pourquoi nous soutiendrons la proposition des Verts.

M. Rémy Burri (PLR). Le Parti libéral-radical salue évidemment cette initiative et regrette infiniment que la grande Ville de Genève soit contrainte de passer par une motion pour obtenir la mise en place d'un système qui permettrait d'éviter quelques mesures sanitaires qui nous préservent de l'environnement pandémique actuel.

Nous sommes également attachés au fait que le système qui sera mis en place ne péjore pas la participation des personnes qui n'auraient pas le loisir de rester connectées et qui seraient alors privées de participer. Ça doit rester accessible à tous et ça nécessite quelques aménagements dans la réglementation, notamment pour ceux qui devraient quand même être en présentiel. Il s'agit aussi de prévoir quelques dispositions par rapport aux auditions. Le Parti libéral-radical soutiendra donc cette motion sans retenue.

M. Matthias Erhardt (Ve). Je serai extrêmement bref, vu que j'en ai déjà beaucoup dit sur cette motion. C'était juste pour répondre, un peu d'ailleurs dans le même sens que M. Bertinat, aux préoccupations de M. de Kalbermatten et de ma collègue socialiste. Le but n'est bien sûr pas de faire passer tout maintenant en visioconférence; il est de nous doter d'un outil qui, dans le pire des cas, nous permette de poursuivre nos travaux. Je pense en effet que de nous mettre à disposition des comptes informatiques ne va pas dispenser la Ville de Genève de son obligation de mettre à la disposition de ce Conseil des locaux adéquats qui lui permettent d'exercer ses fonctions. C'est clair que nous préférierions nous réunir en vrai autant que possible plutôt que de nous voir par écrans interposés.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Ensemble à gauche rejoint l'avis et la proposition de M. de Kalbermatten. Afin de continuer à faire du bon travail pour les raisons qu'il a évoquées, il est important en effet de pouvoir continuer sur le même mode présentiel, tout en respectant les directives sanitaires de manière à préserver les commissaires ainsi que les personnes auditionnées.

M. Sami Kanaan, maire. Je ne peux que saluer cette belle unanimité du Conseil municipal. A ce stade, il s'agit de vous doter de cette possibilité de vous réunir en visioconférence; libre à vous ensuite de vous organiser en fonction des préférences ou des possibilités des uns et des autres. Effectivement, ce n'est pas sorcier. J'aimerais toutefois préciser deux ou trois choses.

J'ai entendu avec beaucoup de surprise M. Erhardt dire que nous aurions eu de nombreuses demandes restées sans réponses. Nous avons eu une demande depuis le 1^{er} juin, date à laquelle je suis en tout cas en charge de l'informatique, et elle a tout de suite été traitée. Comme je l'ai dit, je n'avais pas besoin de cette motion, mais il n'y a aucun souci si voulez l'accepter. De toute façon, les démarches sont en route. Il n'y a donc pas eu de demandes sans réponses – vous transmettez aussi, Madame la présidente, à M. Burri.

Quant aux salles, permettez-moi d'afficher un petit sourire parce que j'ai le souvenir que nous avons proposé un certain nombre de salles dans le passé. Elles ne convenaient pas disons aux envies et aux besoins du Conseil municipal. Nous avons plein de salles spécialement disponibles puisque beaucoup d'événements ont malheureusement été annulés en raison des restrictions. Il n'y a pas de souci, nous avons des salles communales, nous avons des amphithéâtres. Mais je sais que certains membres du Conseil municipal n'aimaient pas les amphithéâtres. D'autres ne voulaient pas d'autres types de salles... Je me réjouis donc de cet

enthousiasme pour toutes nos belles salles les plus diversifiées. Ce que nous n'avons pas en revanche, ce sont de grandes salles de réunions, si vous voulez par exemple l'équivalent d'une salle D (*ndlr: du Palais Eynard*) mais en version XXL, c'est-à-dire plate. Les amphithéâtres et les grandes salles communales, nous en avons à volonté, Mesdames et Messieurs. Il suffit de nous en formuler la demande de manière claire plutôt que de nous reprocher des demandes qui n'ont pas été faites.

Ensuite je rappelle tout de même que, s'il n'y a pas eu de solution au printemps, je le dis pour les membres du Conseil qui sont nouvellement élus comme M. Erhardt – qui est par ailleurs très impliqué et je l'en remercie –, c'est pour des raisons légales. Le Conseil d'Etat avait interdit aux conseils municipaux de fonctionner, que ce soit en séances plénières ou en commission. Là, heureusement, pour le respect des institutions communales, ce n'est visiblement pas l'intention des autorités fédérales, et j'espère que ce ne sera pas le cas non plus pour les autorités cantonales. Nous allons continuer à fonctionner et il est évident que nous devons nous donner les moyens de fonctionner au mieux.

Concernant la discussion sur le présentiel et la visioconférence, dans l'absolu, nous préférons évidemment toutes et tous le travail en présentiel. Cela étant, le télétravail est très fortement recommandé et pourrait devenir quasi obligatoire. Je pense qu'une réunion bien organisée peut aussi très bien fonctionner en visioconférence. C'est un peu plus de pression pour la présidence, en effet, néanmoins on peut aussi auditionner des personnes. Mais comme je l'ai dit, le présentiel est bien sûr préférable. Tout est possible, mais ça vous appartient ensuite en termes d'organisation.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Monsieur Rémy Burri, vous voulez réintervenir?

M. Rémy Burri (PLR). Je suis désolé de parler après le magistrat mais je ne peux pas laisser dire que le Conseil administratif n'a été sollicité qu'une seule fois pour cette demande. A ma connaissance, cette demande est venue au bureau du Conseil municipal presque au début de la pandémie et à chaque fois, en tout cas à une époque, les représentants du Conseil administratif participaient encore au bureau et étaient à même de noter les deux ou trois doléances du bureau dont celle-ci, qui est récurrente depuis le début.

Cela étant, on se réjouit de vos propos positifs, Monsieur le maire, et de pouvoir enfin avoir une solution qui nous permettra de continuer à faire nos travaux dans des conditions sanitaires efficaces.

M. Sami Kanaan, maire. Je suis désolé, Monsieur Burri, mais au printemps vous pouviez nous adresser toutes les demandes que vous vouliez, le Conseil d'Etat avait interdit le Conseil municipal... Je sais que vous êtes nostalgique de la législature précédente et vous pouvez polémiquer à volonté, je le regrette, mais dès que vous en avez fait la demande à la dernière séance du bureau, nous avons agi. Point. (*Remarque de M. Burri. Brouhaha.*)

M. Sami Kanaan, maire. Elle est réciproque, mon cher...

La présidente. Bon, vous n'allez pas régler ça dans un match de ping-pong! (*Remarque de M. Burri.*) Rapidement, en deux mots, car je crois que vos arguments ont été compris: vous n'êtes pas d'accord. (*Remarque.*) Bon, arrêtez là! Rapidement...

M. Rémy Burri (PLR). Je vous remercie... Merci, Madame la présidente, mais je renonce à répondre à la bassesse de M. le maire.

La présidente. Voilà...

Mis aux voix, l'amendement de M. Erhardt est accepté à l'unanimité (58 oui).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (58 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'équiper les membres du Conseil municipal sans délai d'accès informatiques et outils nécessaires afin de pouvoir tenir, si nécessaire, les séances de commissions en visioconférence.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Une belle unanimité pour cette motion...

7. Motion du 27 octobre 2020 de M^{mes} Brigitte Studer, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Monica Granda et M. Daniel Sormanni: «Pour la protection du patrimoine musical enregistré: la Ville s’engage» (M-1567)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la date du 27 octobre a été choisie par l’Unesco pour célébrer la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel;
- que, d’après l’Unesco, il ne nous reste plus que dix à quinze ans pour sauvegarder le patrimoine musical enregistré qui n’a pas déjà fait l’objet d’une numérisation;
- que ce travail peut également s’inscrire dans la stratégie de transition numérique en Ville de Genève;
- que Genève a déjà été le centre de grands travaux de préservation/numérisation et de valorisation du patrimoine musical enregistré;
- que le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) de la Ville de Genève a prouvé son intérêt pour la préservation/numérisation du patrimoine musical enregistré, notamment par la constitution et la préservation/numérisation de son fonds d’archives sonores (environ 20 000 heures et 120 000 enregistrements);
- que le DCTN a déjà procédé à la numérisation de fonds d’enregistrements musicaux, par exemple le fonds Samuel Baud-Bovy;
- que, même si certains projets, en dehors de ses propres fonds, ont été soutenus par la Ville de Genève – comme la sauvegarde et la valorisation de certains concerts inédits de Sidney Bechet à Genève –, aucune subvention régulière n’est attribuée aux organismes réalisant ce travail à Genève;
- que la Ville de Genève héberge en tout cas un organisme compétent en la matière – avec un savoir-faire reconnu, résultat de plusieurs décennies d’expérience – dont le travail, salué en Suisse et ailleurs dans le monde, ne se limite pas à sauvegarder et valoriser ses propres archives, contrairement à la grande majorité des organismes similaires en Suisse;
- que, contrairement aux œuvres cinématographiques, ce patrimoine est souvent ignoré, tant au plan suisse qu’au plan cantonal, au point que, par exemple, la loi genevoise sur la culture ne mentionne pas cet élément qui fait pourtant partie intégrante de la culture et de sa préservation;

¹ Annoncée et motion d’ordonnancement, 3191.

Motion: préservation, numérisation et valorisation
du patrimoine musical enregistré

- que sans le travail proactif réalisé dans ce cadre, des enregistrements de grande valeur, réalisés à Genève et en Suisse, auraient été perdus à tout jamais, et que certains d’entre eux n’auraient jamais été mis à la disposition du grand public;
- que certaines institutions préfèrent externaliser la sauvegarde de leur patrimoine musical enregistré à l’étranger, alors que les compétences locales pourraient être privilégiées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre en compte, dans le cadre de sa politique en matière de culture, la préservation/numérisation et la valorisation du patrimoine musical enregistré;
- à attribuer une subvention à un ou plusieurs organismes compétents et spécialisés dans la préservation/numérisation et la valorisation du patrimoine musical enregistré.

Préconsultation

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Sauver notre patrimoine enregistré, voilà l’objectif de la motion que nous avons déposée. Elle souhaite inviter à prendre des mesures concrètes pour sauvegarder ce patrimoine et appuyer le travail qui peut se faire dans ce domaine par la Ville de Genève ou par les associations qui sont à même de le faire.

La date du 27 octobre a été choisie par l’Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture (Unesco) pour célébrer la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel. Cet organisme se soucie de cette protection et a commencé à œuvrer dans ce sens depuis 1980, mais c’est depuis 2005, en effet, que la conférence générale de l’Unesco a décidé de créer cette journée pour appuyer cette préoccupation. Elle vise chaque année à sensibiliser l’opinion publique et les autorités politiques dans le monde entier au fait que ce patrimoine-là a une durée de vie bien plus limitée que d’autres types d’objets patrimoniaux. D’après l’Unesco, nous ne disposons que de dix à quinze ans, en effet, pour sauvegarder ce qui reste des bandes magnétiques.

Il y a tout un travail qui se fait dans ce domaine. En France, l’Institut national de l’audiovisuel a réussi à vraiment préserver et à numériser une grande partie de ses collections. La Radio Télévision Suisse (RTS) aussi, en Suisse romande, a fait tout un travail de protection du patrimoine audiovisuel.

C’est également le cas en Ville de Genève. En préparant cette motion, j’ai appris que la Ville de Genève disposait d’un fonds d’archives sonores d’environ 20 000 heures et de 120 000 enregistrements. Il a été créé par le musicologue roumain Constantin Brailoiu – je ne suis pas sûre de bien prononcer ça – et est

Motion: préservation, numérisation et valorisation
du patrimoine musical enregistré

dédié aux traditions musicales des cinq continents. Tout un travail s'est fait aussi par United Music Foundation qui cherche à préserver et à valoriser ce patrimoine musical enregistré.

Jusqu'à maintenant, la Ville et le Canton ont appuyé des actions dans ce sens de manière plutôt ponctuelle. Cette motion inviterait le Conseil administratif à agir de manière proactive dans ses propres institutions ou vis-à-vis des organismes qui œuvrent dans ce domaine. Nous sommes prêts à en discuter mais, vu l'urgence et le peu de temps qui reste, et lorsque l'on pense que certaines motions ont été renvoyées en commission il y a sept ou huit ans, il nous semblerait plus juste de la renvoyer directement au Conseil administratif, d'autant que le département est déjà engagé sur cette protection-là. La commission des arts et de la culture a d'ailleurs déjà fait en 2019 une audition sur ce sujet. Nous pensons donc qu'il est possible de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif et vous invitons à l'appuyer. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée sans opposition (56 oui et 1 abstention).

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Cette motion est intéressante. C'est vrai que le patrimoine musical enregistré est un domaine qu'il faut protéger. Nous sommes donc assez dans l'idée que cette motion correspond à une demande tout à fait intéressante.

S'agissant de ses invites, je pense en particulier à celle qui invite le Conseil administratif «à prendre en compte, dans le cadre de sa politique en matière de culture, la préservation/numérisation (...)», il faut quand même rappeler, et je crois que M^{me} Studer l'a dit, que la Ville de Genève est considérée comme exemplaire. Même sur son site, il est indiqué: «Genève, ville numérique»... Genève considère en effet que dans ce domaine elle est presque déjà exemplaire. Elle a donc déjà fait une transition numérique assez importante. Il reste peut-être des domaines dans lesquels un effort doit être poursuivi.

En revanche, pour le Parti libéral-radical, il serait tout à fait inadéquat de renvoyer cette motion au Conseil administratif, car nous avons bien entendu qu'il y avait urgence, mais pas au point de renvoyer une motion sans qu'elle puisse être étudiée. Nous proposons donc qu'elle soit renvoyée à la commission des arts et de la culture. Quant à la deuxième invite, elle pourra être amendée lorsqu'elle sera étudiée, car il est un peu désagréable de voir qu'on demande déjà l'attribution d'une subvention. Ce sont tout à fait des invites qu'on pourrait qualifier de «gauchistes». C'est typique, on demande de l'argent mais on ne sait pas encore si on en aura besoin. On demande l'argent, on trouvera bien une manière de le dépenser... On pourra peut-être faire des appels d'offres pour qu'il y ait des propositions pour qu'on sache comment utiliser cet argent... Ce serait peut-être plus

Motion: préservation, numérisation et valorisation
du patrimoine musical enregistré

judicieux de marquer que l'on souhaite étudier ou analyser l'éventuelle attribution d'une subvention. Demander d'office de l'argent sans avoir étudié le besoin nous semble bien peu judicieux. Le Parti libéral-radical soutiendra donc cette motion mais demande qu'elle soit renvoyée à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Alors que le cinéma a une histoire de préservation très précoce, c'est moins souvent le cas avec les enregistrements musicaux. Il suffit d'avoir en mémoire l'article du journal *Le Temps* paru l'année dernière à la suite d'une enquête du *New York Times* qui a rendu public en nos terres romandes le terrible incendie qui, en 2008, avait détruit les archives de Universal Music en Californie. Environ 500 000 bandes magnétiques originales comprenant des enregistrements musicaux uniques au monde étaient définitivement perdues de sorte que nous ne serons jamais en mesure de découvrir ce que ces bandes renfermaient... les inédits, les versions alternatives d'œuvres connues ou encore la forme la plus fidèle des enregistrements studio ou concert de quelques-uns des plus grands artistes du XX^e siècle.

Pour ce qui est des Verts, vous l'aurez compris, nous accepterons cette motion, et pas parce que la Ville de Genève ne fait rien. Au contraire, il suffit de consulter le site du département de la culture et de la transition numérique pour voir à quel point la Ville de Genève est déjà active sur ce front. Nous profitons de remercier et de féliciter l'ensemble des fonctionnaires qui sont dédiés à cette tâche ainsi que leur magistrat. Le groupe des Verts recommande donc chaleureusement de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Nous soutiendrons cette motion quoique de façon plus modérée et, à l'instar du Parti libéral-radical, nous demandons son renvoi à la commission des arts et de la culture pour étude.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Nous soutiendrons cette motion urgente déposée par le groupe Ensemble à gauche car, en effet, il ne faut pas tarder à numériser. Je tiens d'ailleurs à signaler à une des personnes qui sont intervenues que la numérisation n'est pas gratuite. Elle ne se fait pas par une vue de l'esprit, il faut des moyens techniques. Pour comparer, la Cinémathèque suisse, je crois, a numérisé plus de trois fois le tour de la Terre en mètres de pellicules. Cela étant, il ne s'agit pas que de numériser. Je tenais à dire également – je pense que notre maire sera tout à fait capable de le faire et c'est aussi, je crois, ce que demande cette motion – que le vrai défi après la numérisation, c'est également la valorisation, car encore faut-il que les gens aient accès après, aient envie d'aller écouter toutes ces archives. Donc nous soutiendrons cette motion.

Motion: préservation, numérisation et valorisation
du patrimoine musical enregistré

M. Daniel Sormanni (MCG). L'idée de base de cette motion est bonne, et je l'ai d'ailleurs signée aussi même si ce n'est pas marqué dans l'intitulé (ndlr: corrigé au *Mémorial*). Je ne pense cependant pas qu'il soit utile de renvoyer cette motion au Conseil administratif. Il faut quand même faire attention au coût de la numérisation. Ce n'est pas à nous de payer la numérisation des archives de la RTS par exemple, la RTS qui nous massacre passablement, il faut bien en être conscient et dont le Téléjournal va quitter Genève, avec malheureusement les conséquences qu'on connaît. Donc oui au principe, mais regardons ça de plus près en commission. En ce qui nous concerne, nous demanderons aussi le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture.

M. Sami Kanaan, maire. Je me réjouis de l'accueil favorable que réserve ce Conseil à la motion, car nous sommes toutes et tous d'accord sur la nécessité vitale de préserver notre patrimoine artistique en général dans tous les domaines, et notamment dans les arts vivants où c'est encore relativement faible. Ça dépend des registres, certains domaines sont mieux organisés que d'autres, mais c'est vrai que, comparé au patrimoine muséal, le patrimoine des arts vivants, matériels et immatériels, mérite des soins accrus.

Je rejoins ce qu'a dit Joëlle Bertossa. C'est un fait, la numérisation est très chère si c'est bien fait, surtout dans le domaine de la musique, si on veut répercuter la qualité du son dans toute sa diversité et sa richesse. Ce n'est pas une raison pour ne pas le faire, mais je dis simplement que ce sont des moyens importants qu'il faut engager. Si vous renvoyez cette motion en commission, ça me donnera peut-être l'occasion d'expliquer ce qui se fait en général en matière de numérisation parce que c'est un domaine qui évolue vite, notamment dans le domaine du livre ou, en effet, dans celui de l'image. Si vous la renvoyez au Conseil administratif, eh bien, nous examinerons la question directement.

Sur le principe, nous sommes favorables à cette motion, simplement il faudrait évidemment trouver des partenaires pour avancer ensemble sur ce sujet, car c'est extrêmement coûteux. Je vous donne un exemple. On a heureusement pu trouver des mécènes pour numériser la presse genevoise. Ça a déjà été fait pour la *Tribune de Genève*, le *Courrier* et le *Temps*, mais c'est le genre de projets qu'on doit faire avec des partenaires pour y arriver.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Je serai brève... C'est pour informer l'ensemble de ce plénum qu'à la suite d'une consultation interne le groupe des Verts soutiendra également, pour rejoindre ce que vient de dire M. le maire, un renvoi à la commission des arts et de la culture.

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

La présidente. Merci beaucoup. La parole n'étant plus demandée, je fais donc voter la demande la plus éloignée d'abord, à savoir le renvoi à la commission des arts et de la culture. (*Brouhaha.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 55 oui contre 6 non (2 abstentions).

8. Motion du 27 octobre 2020 de M^{me} et MM. **Timothée Fontolliet, Arnaud Moreillon et Oriana Brücker: «Mise à disposition de locaux publics pour la vente des producteurs locaux» (M-1569)**¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'impact sur le climat et l'aberration que représente le marché d'importation de produits frais pouvant être produits dans notre région;
- la perte qualitative de ces produits frais lointains et importés;
- l'importance de promouvoir les producteurs locaux et le terroir genevois en cette période de récession économique;
- la deuxième vague épidémique du SARS-Cov-2 qui frappe Genève actuellement;
- le succès obtenu par la mise à disposition d'un local à l'Union maraîchère genevoise durant le semi-confinement de ce printemps,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'utiliser les arcades vides en Ville de Genève afin d'héberger à faible coût/gratuitement, et dans un processus axé sur le long terme, des points de vente réservés aux producteurs locaux.

Préconsultation

M. Timothée Fontolliet (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous présentons et défendons cette motion ce soir. Elle se justifie à plus d'un titre et avant tout d'un point de vue démocratique, car elle va dans le sens des initiatives pour la souveraineté alimentaire et pour des aliments équitables, qui ont recueilli 60 et 64% de voix favorables en 2018 sur le canton.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3193.

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux
dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

Elle se justifie d'un point de vue économique ensuite, car les agricultrices et agriculteurs genevois sont précarisés face à l'effondrement des prix et à la concurrence internationale. Je vous donne un chiffre intéressant... Les exploitations agricoles en Suisse romande ont diminué de moitié durant les trente dernières années. Les places dans la dizaine de marchés alimentaires que possède la Ville de Genève sont saturées. Aussi, permettre aux producteurs de vendre leur production en circuit court au centre-ville est un geste fort pour les soutenir.

D'un point de vue écologique, je vous le demande, à quoi bon importer des pommes du Chili par exemple puisque c'est la saison, avec toutes les dépenses en énergie et la pollution que cela implique alors qu'on peut évidemment les faire pousser par ici? Du point de vue de la santé ensuite... On parle ici de vente de produits frais et donc de produits non transformés, avec tous les avantages nutritifs que ça implique. Encore une fois, faciliter l'accès à ces produits, permettre à la population de se procurer des aliments sains est un geste qui me semble tout à fait important. Libre à chacun évidemment d'acheter ce qui lui plaît mais il est prouvé que, lorsqu'on met en avant des aliments sains et équilibrés, les gens les achètent volontiers.

Parlons aussi un peu de cette question du point de vue du porte-monnaie, car je sais que certaines personnes penseront que c'est un projet réservé à nos chers amis bobos qui ont de l'argent pour acheter ce genre de choses et qu'on peut difficilement dans certains milieux se procurer des aliments de qualité. A ceux-là je réponds: «Faux, Mesdames et Messieurs!» J'en veux pour preuve le *Pop up store* de l'Union maraîchère genevoise, qui a vendu cet été des paniers de fruits et légumes locaux et de saison. Mesdames et Messieurs, ces sacs étaient remplis de fruits et de légumes et coûtaient 18 francs pièce. Il me semble que c'est un prix relativement abordable pour un cabas de commissions rempli de produits de qualité. L'initiative a d'ailleurs eu un énorme succès. C'est pour cela qu'on souhaite étendre l'idée et la pérenniser.

J'en viens à l'urgence, à la raison pour laquelle nous l'avons demandée et nous votons sur cette motion ce soir – j'en terminerai là. La deuxième vague du coronavirus est là, on l'a bien assez dit. Nous nous devons d'apporter des solutions à notre économie locale le plus rapidement possible. Cette motion n'est évidemment pas la solution à tous les maux, mais elle va dans le bon sens. D'un point de vue sanitaire, je l'ai déjà dit hier, on y trouve certains avantages. En augmentant la quantité de points de distribution, on permet de diluer le nombre de personnes au lieu qu'elles se retrouvent au même endroit. De plus, le format provisoire de ces magasins permet de vendre des paniers préremplis, comme c'était le cas de la première expérience durant la première vague. Cela limite ainsi les contacts, le temps passé dans le magasin. C'est tout ça de pris contre la propagation du virus.

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux
dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous invite à accepter cette motion et à la faire voter sur le siège ce soir pour être le plus rapide et le plus efficace possible. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (62 oui).

M^{me} Patricia Richard (PLR). Je suis ravie d'être la première à parler derrière le groupe socialiste parce que j'ai entendu des choses qui sont complètement fausses. Je suis moi-même sur les marchés de la Ville de Genève et de ceux d'autres communes de notre canton depuis 2005. Les producteurs qui vendent sur les marchés, il y en a, et de la place sur les marchés de la ville de Genève, il y en a. Il y a actuellement vingt-huit marchés en ville de Genève, bientôt vingt-neuf en principe puisque je crois que le Conseil administratif a accepté un nouveau marché à partir du printemps prochain. Le problème que nous avons eu ce printemps tous autant que nous sommes, c'est que le Conseil fédéral a interdit complètement les marchés pendant cinq à six semaines.

Il faut savoir aussi que nous avons accepté il n'y a pas si longtemps une motion de M. Ivanov qui demandait à ce qu'on fasse un marché le samedi sur le quai des Bergues. Après vérification avec la responsable des marchés en Ville de Genève, il se trouve que tous les producteurs agréés Genève, région – Terre avenir sont déjà tous sur les marchés le samedi à Carouge, Rive et Coutance. Tous sans exception sont déjà sur les marchés. Donc les producteurs genevois peuvent écouler directement leurs marchandises, ce à très faible prix puisque la place de marché coûte 7 francs par marché. Sans compter que le Conseil administratif a offert la gratuité du domaine public depuis le 17 mars à la suite de la situation liée au Covid-19. Donc faire des ventes éphémères, je ne sais pas combien de temps ça peut marcher.

Il faut savoir par ailleurs que pendant le confinement, puisque nos marchés ont été fermés, énormément de producteurs ont décidé de faire leur propre marché à la ferme. Ça a extrêmement bien marché. Il n'y a qu'à voir la ferme de Budé... Elle existe depuis extrêmement longtemps, elle est spécialement connue pour les produits bio de très bonne qualité. Eh bien, il y avait deux à trois heures de file d'attente pour y entrer.

Cela dit, et vous l'avez peut-être lu dans les journaux, les gens se sont précipités en France à peine les frontières rouvertes pour faire des achats soi-disant meilleur marché, et cela tout simplement parce qu'ils ne regardent pas du tout la qualité de la nourriture qu'ils achètent. Alors certes, peut-être une partie de la nourriture est très légèrement plus chère en Suisse, mais il faut voir aussi la qualité qui est proposée par les producteurs locaux. D'autre part, les conditions d'exploitation ne sont pas les mêmes en Suisse qu'en France voisine. Les

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux
dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

salaires des personnes qui travaillent ne sont pas les mêmes en France voisine. Je vous rappelle aussi que, quand on vote à 60 et quelques pourcents un salaire de 23 francs l'heure, eh bien, cela veut dire que ce salaire de 23 francs l'heure sera compté aussi sur le prix des aliments qu'on achète dans les marchés ou dans les magasins locaux.

Je pars donc du principe que cette motion est une bonne idée mais que ce qu'elle propose n'est pas forcément la meilleure manière de le faire car, comme je le dis, les marchés de la ville de Genève et ceux sur les autres communes autour sont encore tout à fait accessibles à toute personne qui souhaite y vendre ses produits et par ailleurs, au niveau du samedi, tous les producteurs Genève, région – Terre avenir sont déjà sur les marchés en ville de Genève ou en ville de Carouge.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Je souscris totalement à ce qui vient d'être dit par ma préopinante. C'est une fausse bonne idée dans le sens où il y a suffisamment de marchés et qu'on a déjà augmenté nos capacités de places à ce niveau-là. On risque de faire une concurrence aux marchés. On risque de vider les marchés au profit peut-être d'autres lieux. L'offre est suffisamment abondante pour que les gens puissent aller chercher leurs légumes locaux. C'est une fausse bonne idée. On risque de pourrir la situation des marchés pour avantager les producteurs qui seraient peut-être dans ces futurs locaux. Il n'y a pas d'avantages, on ne gagne strictement rien là-dedans.

Je comprends l'élan de générosité du Parti socialiste sur ce thème-là, mais je pense qu'ils n'ont pas été suffisamment loin dans la réflexion. Il faut absolument renvoyer cette motion à la commission du logement où elle pourra être étudiée de façon à regarder avec les acteurs si c'est vraiment pertinent d'ouvrir ces locaux. Autrement, on peut très bien se dire qu'on garde des locaux pour ça mais alors on ferme des marchés. Simplement, il risque vraiment d'y avoir une addition d'offres qui ne va pas du tout aider nos producteurs. Voilà pour ce qui est de la position du Parti démocrate-chrétien.

M. Eric Bertinat (UDC). J'ai apprécié la réalité telle qu'elle a été décrite par notre collègue M^{me} Richard. On voit qu'on peut avoir des bonnes idées mais qu'après la mise en action pose, elle, d'infinis problèmes. J'ajouterais même qu'on ferait là d'une certaine manière de la concurrence aux gens qui vont payer pour des stands ou des magasins. Il faut bien y réfléchir, c'est pourquoi je partage tout à fait l'avis exprimé par M. de Kalbermatten; on va déjà commencer par voir quelles sont les possibilités que nous avons dans la commune de trouver des locaux. Déjà rien que cette première réalité doit nous obliger dans l'appréhension de cette motion à voir déjà ce qu'on va pouvoir mettre à la disposition

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux
dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

des maraîchers, enfin des personnes qui peuvent être intéressées à vendre leurs produits locaux. Ça va être déjà compliqué.

Je partage donc tout à fait la proposition qui a été faite de renvoyer cette motion en commission du logement pour voir ce que l'on peut proposer, quitte évidemment à revenir devant ce délibératif et à pousser plus loin la réflexion. Mais c'est une réflexion qui, encore une fois, me semble très compliquée à mener. Enfin voilà, dans un premier temps, nous souhaiterions, nous, que cette motion finisse à la commission du logement.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

M. François Bärtschi (MGC). Je suis quand même assez surpris de voir que le groupe socialiste demande de favoriser les produits locaux alors que trop souvent ils s'opposent au fait de favoriser l'engagement de résidents locaux. (*Brouhaha.*) La préférence cantonale est quelque chose qui dérange une certaine gauche genevoise. Elle préfère que le local s'applique à l'achat de légumes plutôt qu'au fait de donner la possibilité d'exister à des jeunes et des moins jeunes qui cherchent un emploi et qui n'en trouvent plus parce qu'une sur-concurrence se développe à Genève.

Comme l'a dit une préopinante, on est dans une situation très tendue à tous points de vue avec l'arrivée du salaire minimum à 23 francs, qui pose des problèmes considérables qui vont empêcher de nombreux résidents genevois de trouver un travail. On est face à une impasse. Alors est-ce qu'on veut favoriser les salades ou les habitants de notre ville de Genève? Ça, c'est un choix politique. Le Mouvement citoyens genevois veut favoriser les habitants de la ville de Genève, les socialistes, les salades.

A part ça, la motion mérite sans doute d'être travaillée afin que nous ne fassions pas de concurrence déloyale aux marchés, qui sont des lieux très importants. C'est un lieu de proximité, c'est un lieu direct sans intermédiaire qui doit être favorisé, et c'est peut-être plutôt par ce biais-là qu'il faudrait intervenir.

Une voix. Bravo, François.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Eh bien, j'ai l'impression que les carottes sont cuites... (*M^{me} Khamis Vannini tient une carotte.*) Ce que je vous propose plutôt, c'est la position des Verts qui est en faveur du soutien à la production

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux
dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

locale, à l'utilisation des produits locaux et du bien manger, comme nous l'a fait comprendre tout à l'heure, dans un autre texte, notre vice-présidente cantonale, M^{me} Louise Trottet.

Il y a cependant une réalité qu'il faut comprendre dans ce texte, c'est qu'aucun maraîcher n'est obligé de vendre ses produits dans les arcades comme on le propose. C'est à bien plaisir. Donc il faut effectivement faire l'inventaire des arcades, il faut offrir cette possibilité, ne pas laisser tomber nos producteurs qui nous ont soutenus et qui étaient présents au moment où nous avons eu besoin d'eux parce qu'il y avait un semi-confinement. Ils étaient présents et nous ont livrés chaque fois que nous en avons eu besoin. Aujourd'hui, leur laisser l'espace nécessaire pour que les personnes n'aient pas besoin de se déplacer pour acquérir des produits, ça me semble la moindre des choses et ça me semble évident. Encore une fois, il n'y a aucune obligation. Ceux qui veulent faire des marchés continueront à faire des marchés et ceux qui ont la possibilité de se rapprocher du consommateur et de faire connaître leurs produits à des prix abordables pourront le faire aussi.

Une dernière chose... Nous n'avons évidemment pas de terrain de golf, sinon nous aurions pu tout aussi bien déposer un texte proposant de planter des carottes, des choux et des betteraves sur des terrains de golf. Il se trouve que si dans ces moments précieux on peut mettre à disposition les arcades que nous avons et offrir cette possibilité à la population et à nos producteurs locaux, il faut le faire. Je suis donc très surprise par la position de la droite et en particulier de ceux qui sont très à droite. Ils n'arrêtent pas de critiquer le fait que les personnes consomment ailleurs mais aujourd'hui, alors qu'on offrirait cette possibilité – pas une obligation – ils la refusent ou voudraient renvoyer ce texte en commission. Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je ne sais pas si les carottes sont cuites, en tout cas je n'en ai pas à brandir... C'est peut-être bien parce qu'entre la carotte et le bâton je ne sais pas ce que j'aurais utilisé parce que, comme l'a dit M^{me} Richard, cette motion est une fausse bonne idée. Elle donne vraiment l'impression qu'elle a été rédigée par de jeunes élus que je qualifierais de jeunes pousses qui ont poussé hors sol.

M^{me} Richard connaissant très bien les marchés, elle nous a un peu expliqué de façon concrète comment ça se passe. Or, on a quand même comme invite: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'utiliser les arcades vides en Ville de Genève afin d'héberger à faible coût/gratuitement, et dans un processus axé sur le long terme, des points de vente réservés aux producteurs locaux.» Je ne sais pas s'il existe beaucoup d'arcades vides en ville de Genève. D'abord j'en doute... Y en aurait-il que se poserait tout de même la question de savoir qui va octroyer ces locaux, sur quels critères, comment ça va se passer...

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux
dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

Mais le plus gros problème avec cette motion, c'est qu'elle viole le principe de la liberté économique. A mon avis, elle risque d'être retoquée parce qu'elle ne sera pas considérée comme valide du point de vue légal. On est en effet dans une forme de concurrence déloyale parce qu'on parle de favoriser les producteurs locaux. Ça risque potentiellement de créer une discrimination, puisque qu'est-ce qui peut définir si un producteur est un producteur local? Est-ce que c'est un producteur qui a ses champs en Ville de Genève? Est-ce que c'est un producteur qui fait planter ses carottes dans le canton? Si un producteur est à Presinge mais qu'il a aussi quelques terrains sur Bons-en-Chablais puisqu'il y en a aussi, je crois, qui sont parfois des deux côtés de la frontière, est-ce qu'il sera encore considéré comme un producteur local? Donc, on a déjà une difficulté de critère pour dire que celui-là est local et que celui-là ne l'est pas. Donc en plus de savoir comment on va les attribuer, on aura une très grande difficulté à trouver des arcades vides.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui nous sommes dans un système où l'activité économique doit fonctionner sur le principe d'une liberté économique. Cela implique qu'il doit y avoir une égalité de traitement entre les concurrents, une même offre. Alors que là on arrive dans une imposition, on fait que la liberté entrepreneuriale risque d'être torpillée par les interventions, même étatiques. On va donc amener une concurrence distordue. Certaines personnes vont dire qu'elles paient des stands aux Halles de Rive qui appartiennent à la GIM, que leur location est assez élevée... Elles vont demander si on peut descendre un peu le prix de leur location. Vous voulez offrir ce que vous proposez à des concurrents ou bien même à des gens qui sont à la fois des locaux et qui, comme je vous le dis, ont peut-être des champs à Bons-en-Chablais... Nous serons confrontés à des gens qui paient une location assez élevée depuis des années aux Halles de Rive – et il y a peut-être d'autres exemples que je pourrais donner – et qui demanderont à diminuer leur prix de location.

Je vous rappelle aussi que le Parti libéral-radical a proposé hier le projet de délibération PRD-281 afin de diminuer la taxe professionnelle pour aider tous les entrepreneurs. Vous l'avez refusé, et là vous voulez favoriser certaines personnes en violant les lois sur la liberté économique! On ne sait pas non plus sur quelle base se fera ce critère d'attribution... Je ne sais pas si vous entendez parfois parler les indépendants. Eh bien, certains indépendants disent déjà que, lorsqu'il y a des attributions d'arcades de la GIM, c'est souvent le copinage qui fonctionne. On l'entend pas seulement pour les arcades, on l'entend même des fois pour les appartements ou pour d'autres attributions d'appartements en coopérative. On peut certes aider les producteurs locaux mais en même temps il s'agit de préserver la liberté du consommateur. Je crois que la meilleure possibilité qu'a la Ville de Genève de le faire est de favoriser le fait que la population aille acheter des produits tout près.

Alors voilà, le Parti libéral-radical ne sera pas opposé à cette motion. Simplement, il pense qu'elle ne pourra pas être appliquée puisqu'elle viole quelques principes qui sont inscrits dans la loi. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Denis Ruyschaert.

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bonjour, Monsieur le président de séance... Et bonsoir aussi d'ailleurs à tous. Cette motion est évidemment urgente. La situation des producteurs genevois se dégrade depuis des décennies et la pandémie a à la fois accéléré leur précarité et montré leur importance.

L'essor de la production agro-industrielle dite moderne se caractérise bien sûr par l'effondrement de la biodiversité, par un désastre climatique et surtout par la paupérisation des producteurs en rompant le lien entre la production et la consommation, les marginalisant en bout de chaîne de production. Les intermédiaires et surtout les supermarchés qui sont en position monopolistique induisent des pressions sur les prix et sur le choix des denrées produites. Donc le problème, Madame, Monsieur, tout le monde... le problème n'est pas la discrimination entre les producteurs mais bien la relation entre les supermarchés et les producteurs et donc en fait le système alimentaire.

Il faut savoir que dans le canton de Genève près de 2% des exploitations agricoles disparaissent chaque année depuis une trentaine d'années. Ça signifie certainement perdre son travail mais c'est aussi perdre une manière de vivre, perdre le sens même de son existence. Le problème, c'est donc que ce savoir-faire et ce savoir-être en relation avec la nature sont en train de disparaître.

Le Covid-19, en mars, n'a fait qu'empirer la situation pour les producteurs, déjà fragilisés par la sécheresse inédite qu'il y avait depuis deux mois. Les autorités ont fermé les marchés agricoles qui étaient pourtant en extérieur mais par contre elles ont laissé les supermarchés ouverts, alors que ce sont de hauts lieux de contamination puisque ce sont des endroits fermés.

Cette deuxième vague du Covid-19 est une occasion unique pour rectifier les erreurs du passé. Nous devons soutenir les producteurs pour qu'ils puissent distribuer leur production et s'affranchir de la filière agro-industrielle qui est mortifère. La diversité des lieux de distribution est une condition fondamentale pour changer la donne. Elle permet aux producteurs d'avoir un revenu plus important. Elle permet de recréer un lien social direct entre producteurs et consommateurs. Elle permet aux consommateurs d'avoir des produits sains, de qualité, frais, diversifiés. Elle rend du pouvoir aux producteurs actuellement marginalisés comme ultime maillon invisibilisé de la filière de production. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M^{me} Maryelle Budry.

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux
dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Merci, Monsieur le président. Je suis assez étonnée de la tournure du débat car j'étais persuadée que cette motion socialiste ferait l'unanimité. Elle ne peut que ravir les Verts, les agrariens, les patriotes, les fins gourmets. Elle ravit Ensemble à gauche et je pense que toute la population genevoise serait enchantée.

Tout au long du confinement, nous avons entendu les récits de gens qui étaient contents de pouvoir aller sur les lieux de production de nourriture dans les fermes, dans les fromageries, sur les sites de maraîchage, dans les vergers, les champs de fleurs, et beaucoup ont à cette occasion enfin découvert les produits locaux et les ont appréciés. Avec le retour à la normale, faute de temps, on a dû retourner à regret dans les grandes surfaces qui vendent des fraises en hiver et des oignons chinois.

Si la Ville de Genève pouvait, grâce à cette motion, continuer à soutenir les producteurs locaux et que tout le monde puisse avoir accès à ces produits frais et si possible bio, gageons que ces lieux seraient très fréquentés. Et si la Ville de Genève ne demandait pas de loyer ou un minimum seulement, ces produits seraient vendus à des prix accessibles à tous. Ce serait un plus pour la santé des habitants de la ville de Genève.

Ensemble à gauche soutient cet excellent projet.

M. Luc Barthassat (MCG). Quand on entend parler de ce genre de motion, la première question que je me pose est de savoir si ça répond à une demande. Je n'ai pas l'impression que ça réponde vraiment à une demande. En tout cas, pour fréquenter les gens proches de ces milieux – je parle bien entendu de ceux qui plantent les salades, même si parfois j'en entends raconter ici dans ce parlement – je pense que ce n'est pas quelque chose qui manquerait à ces dicastères de l'agriculture, voire même aux marchés viticoles ou floraux.

Je crois que la meilleure des choses – et M^{me} Michèle Rouillet en a parlé – c'est de leur donner des infrastructures déjà dans celles qui existent, puisqu'aux Halles de Rive ils paient des loyers qui sont très chers. Ce sont des gens qui travaillent en direct pour la plupart avec nos producteurs locaux et qui ne peuvent pas toujours leur payer le prix juste justement parce qu'ils ont des charges incompressibles. Là je pense qu'il y a du travail à faire et le travail doit se faire sur les emplacements de marchés. On pourrait en recréer pendant l'été. J'ai entendu dire que M. Christo Ivanov demandait à ce qu'on en ouvre un à un certain endroit. On pourrait en faire maintenant sur les quais qui vont se libérer grâce à la plage des Eaux-Vives, peut-être le dimanche sur le quai Gustave-Ador du côté du bord du lac. Je crois qu'il faut plutôt mettre à disposition des endroits où les gens sont de passage, des endroits un peu ouverts comme les marchés existants qu'on peut peut-être même agrandir. On parlait encore du marché aux puces il n'y a pas si longtemps...

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux
dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

Et surtout, comme l'a dit je ne me souviens plus qui, il faut aussi apprendre à monter sur vos vélos et visiter un peu cette campagne genevoise. Il y a maintenant énormément de marchés qui se font à la ferme. J'étais encore chez un viticulteur à Russin dernièrement, M. Pittet pour ne pas le nommer. De plus en plus, ils vendent à la ferme car il y a de moins en moins de vin genevois par ailleurs puisque le rosé de Provence à 2 francs le litre est en train d'investir toute la région romande. C'est vrai qu'il y a énormément de concurrence. Donc, déplacez-vous dans les fermes, allez dans les marchés et plutôt que de prendre la voiture pour aller sur France, eh bien, prenez le vélo pour aller jusqu'à Soral ou du côté d'Hermance. Ça vous fera une belle virée, et là je pense qu'on aidera concrètement beaucoup plus nos producteurs à vendre leurs marchandises.

Une voix. Bravo!

M. Omar Azzabi (Ve). Je voulais prendre la parole sur cet objet, Messieurs-dames, pour un peu répondre que cette sacro-sainte liberté économique rejoint au fond cette sacro-sainte liberté du libre choix du mode de transport mais uniquement quand ça va dans le sens de la voiture.

Eh bien, chez les Verts, nous sommes attachés au sacro-saint droit à un environnement sain. C'est l'article 19 de la Constitution genevoise et, dans le cadre du droit à un environnement sain, nous estimons en effet qu'une politique publique se doit de répondre au droit à une alimentation saine. Donc vous transmettez, Monsieur le président de séance, à M^{me} Rouillet, que la Ville de Genève pratique déjà de fait une atteinte à la liberté économique puisque quelques bonnes adresses pour manger local à Genève sont déjà disponibles sur le site de la Ville. Sur ce site internet, vous trouvez notamment la liste des paniers de l'agriculture contractuelle de proximité. Vous trouvez une liste des épiceries en ligne, une liste des marchés et des épiceries, une liste des boulangeries et une liste des commerces en campagne genevoise.

Tout ça pour dire que la Ville de Genève pratique déjà une politique publique qui favorise les producteurs locaux. Cette politique publique se mène par le biais de l'Agenda 21, qui pratique déjà certains critères, et aussi par le biais de G'innove justement pour favoriser les producteurs locaux. J'aimerais relever par ailleurs ce qu'à très justement dit le motionnaire car l'attribution des places de marchés en Ville de Genève fonctionne déjà en effet par ce biais-là, à savoir que l'on pratique déjà certains critères pour attribuer des places et favoriser le commerce local.

Enfin, je crois que la crise pandémique a démontré, notamment à la ferme de Budé où il y a deux ou trois heures d'attente, qu'il y avait un vrai engouement au niveau de la population. C'est pourquoi parler aujourd'hui de concurrence déloyale entre les producteurs internationaux et locaux me paraît tout à fait déplacé. Pour

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux
dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

toutes ces raisons, encore une fois, les Verts appuieront ce texte. (*Applaudissements. Remarque de M. Bärtschi.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle à M. François Bärtschi que la liste a été close. Je donne la parole à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez.

(*La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Cette motion est intéressante. Il y a un certain nombre de points qui ont déjà été clarifiés lors du débat.

Les arcades vides en ville de Genève ne sont malheureusement pas celles qui appartiennent à la Ville de Genève. Les nôtres, celles qui dépendent de la GIM, sont d'habitude très convoitées du fait de leur prix au mètre carré. Tous les producteurs locaux ne demandant pas toujours à obtenir ces locaux commerciaux – il faut le dire –, soit que les loyers de certaines des arcades qui n'appartiennent pas à la Ville de Genève sont réhibitaires, soit que les ressources humaines qui seraient nécessaires pour faire tourner ces lieux sont des entraves pour développer ce modèle. Certains modèles d'affaires se dessinent donc mieux, comme les marchés. A ce titre, vous savez qu'un nouveau marché a été ouvert à Champel sous les auspices de ma collègue M^{me} Barbey-Chappuis. Il y a encore les ventes en ligne que font un certain nombre de producteurs.

Néanmoins, nous sommes absolument favorables à cette motion. Nous sommes favorables à cette motion principalement pour ce qui a été dit au cours de ce débat, pour changer de modèle et de type de consommation et réintroduire les épiceries locales dans le tissu économique des quartiers. C'est l'une de nos préoccupations.

Cette motion est tout à fait positive. Il faut aller plus loin et nous essayons déjà d'aller plus loin. Vous connaissez certainement l'Arcade bio aux Eaux-Vives par exemple. La Ville de Genève a attribué ce local commercial qui dépend de la GIM à cette épicerie, qui fait dans les produits bio ou locaux. A la zone industrielle des Charmilles, nous avons également permis l'installation de deux jeunes producteurs de bière, dont certains doutaient du *business model*. Je vous rassure, ce *business model* se porte très bien. Toutes ces initiatives sont soutenues d'une part par le programme «Nourrir la ville» de l'Agenda 21, d'autre part par le biais des programmes d'innovation sociétale de G'innove ou encore à travers le prix IDDEA (idées de développement durable pour les entreprises d'avenir). Toutes ces démarches, nous les soutenons.

Motion: des points de vente pour les producteurs locaux
dans les locaux publics vides de la Ville de Genève

Nous les soutenons parce que ça développe ce modèle qu'aujourd'hui tout le monde appelle de ses vœux, ce modèle de circuit court qui doit être développé dans tous nos quartiers, qui doit permettre aux consommatrices et aux consommateurs d'avoir une réelle alternative vis-à-vis de la grande distribution. Il doit permettre non seulement le développement de notre agriculture de proximité mais également de tout le modèle logistique jusqu'à la distribution, jusqu'au consommateur. Tel est ce modèle de proximité. Il s'agit donc de mettre à disposition dans les quartiers des lieux de transformation des produits, des lieux de stockage de ces produits pour l'agriculture locale. C'est sur ces axes que nous allons et que nous voulons continuer à travailler. Le prochain défi, c'est évidemment de retrouver ces adresses locales au sein des nouveaux quartiers en construction comme Praille-Acacias-Vernets, qui se déploie sur 230 ha et où les enjeux de la ville de demain, qui devrait atteindre une neutralité carbone, sont les plus grands.

Je reçois donc également cette motion tout à fait favorablement pour aller plus loin, pour aider nos producteurs locaux, pour aider nos commerces locaux, pour aider la consommation de proximité. Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, de voter cette motion favorablement.

La présidente. Nous passons au vote de cette motion. Je commence par la demande la plus éloignée.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission du logement est refusé par 35 non contre 27 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 36 oui contre 21 non (6 abstentions). (Applaudissements.)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'utiliser les arcades vides en Ville de Genève afin d'héberger à faible coût/gratuitement, et dans un processus axé sur le long terme, des points de vente réservés aux producteurs locaux.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

9. Motion du 27 octobre 2020 de M^{me} Marie-Agnès Bertinat: «Dès les premiers signes de violences...» (M-1568)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les violences commises à l’encontre des femmes ne cessent d’augmenter;
- que la violence est plurielle et qu’elle ne se borne pas aux seuls coups et blessures mais qu’elle commence souvent par des paroles et des pressions psychologiques;
- que toutes formes de voie de fait à l’encontre des femmes doit être combattue en amont en sensibilisant les femmes et les hommes aux premiers signes de violences, et ce, dès la puberté;
- que la population étrangère en Ville de Genève est importante et que beaucoup de femmes subissent des violences estimant que celles-ci sont acceptables et propres à leur culture, à leur religion, à leur éducation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- une campagne de sensibilisation et d’information auprès de toutes les femmes et de tous les hommes pour les sensibiliser aux mécanismes de la violence afin de s’en défendre et surtout de s’en prémunir;
- une séance de sensibilisation et d’information pour toutes les femmes et tous les hommes arrivant sur le territoire de la Ville de Genève afin de leur donner les clés pour une meilleure connaissance des lois, de leur droit et des démarches à entreprendre en cas de problèmes dus à la violence.

Préconsultation

M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC). J’ai donné quelques chiffres hier qui sont malheureusement tristes et inquiétants. Durant le confinement, on a eu par exemple ces fameux 60% d’appels en plus en Europe pour des violences faites aux femmes. L’association genevoise Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC) a également vu bondir ses appels de 40%. Ces chiffres nous rappellent que la violence faite aux femmes est toujours là et qu’il faut vraiment la combattre.

Je profite d’avoir la parole pour revenir sur les deux points de ma motion pour lesquels j’ai eu le plus de réactions ou de questions. Le premier, c’est que je demande une séance d’information et ce dès la puberté. Pendant très longtemps,

¹ Annoncée et motion d’ordonnancement, 3194.

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

on a cru que la violence n'existait pas chez les jeunes. Finalement, il y a eu une enquête de l'Université de Lausanne en 2018 sur Neuchâtel auprès d'environ 2000 jeunes de 15 ans en dernière année du cycle d'orientation. Quarante pour cent des questionnés étaient en couple ou l'avaient déjà été et 60% déclaraient avoir déjà subi des violences, ce qui est énorme. Voilà pourquoi j'insiste sur le fait qu'il faut faire de la prévention déjà chez les tout-jeunes.

Alors pourquoi on n'a pas fait d'études avant? Il y a trois facteurs qui déclenchent les violences conjugales: l'argent, le logement et souvent l'arrivée d'un nouveau-né. Ce sont les trois facteurs principaux. Evidemment que chez les adolescents, ce sont les parents qui gèrent les factures... Concernant le logement, eh bien, ils rentrent chacun chez eux le soir, donc ils ne vivent pas l'un sur l'autre vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Enfin, à 15 ans, on a rarement un nouveau-né... Sauf que d'après cette enquête on se rend compte qu'à 15 ans 60% des jeunes qui ont été en couple ont déjà subi des violences. Concernant l'argent, on m'a aussi signifié que la dépendance financière était l'un des plus grands facteurs. Oui, évidemment que c'est un facteur. Le problème, c'est que si la violence est déjà là, c'est trop tard.

Ma motion demande vraiment que les femmes puissent voir venir, anticiper les problèmes avant même d'être face à ce problème. C'est pourquoi je demande vraiment pour les jeunes, pour toutes les femmes et pour tous les hommes une campagne de sensibilisation et d'information sur tous les mécanismes qui engrangent la violence; pas une fois que la violence est déjà installée mais vraiment en amont – j'insiste vraiment là-dessus.

Pour conclure, quand une femme est victime, les séquelles physiques et psychologiques peuvent être irréversibles. C'est une double peine parce que la victime ne s'en remettra jamais et la société devra payer les pots cassés. Je demande aux conseillers municipaux que cette motion soit renvoyée en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse afin que celle-ci puisse très rapidement la traiter et qu'une campagne de sensibilisation et des séances d'information soient rapidement mises sur pied.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (60 oui).

M^{me} Salma Selle (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, des éléments de la motion semblent absents de sa présentation, je cite: «une séance de sensibilisation et d'information *obligatoire* pour toutes les femmes arrivant sur le territoire de la Ville de Genève (...).» (*Ndlr: la conseillère municipale ne cite pas la dernière version de la motion parvenue au plénum.*) Je cite également un considérant: «que la population étrangère (...) est importante et que beaucoup de

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

femmes subissent des violences estimant que celles-ci sont acceptables et propres à leur culture, à leur religion, à leur éducation».

Par ces termes, la motion parle alors d'une masse homogène et uniforme, qu'elle nomme «la population étrangère». Par ces termes, cette motion amalgame, stigmatise. Elle réduit cette fameuse population à des hommes barbares et à des femmes abusées. Cela est intolérable. Cette motion oublie la diversité dont se compose cette population étrangère. Elle oublie également les femmes suisses qui sont victimes de violences. Elle les invisibilise. Plus encore, elle oublie les difficultés qui sont derrière les différents statuts légaux en lien avec la loi sur les étrangers, la vulnérabilité que peut engendrer par exemple la dénonciation de violences domestiques pour certaines femmes qui doivent alors abandonner leur logement, voire se voir révoquer leur permis de séjour.

Lorsque le cadre légal est défaillant, lorsque les associations manquent cruellement de soutien financier et que les foyers sont pleins, sensibiliser la population étrangère n'est pas une façon de venir en aide aux femmes victimes de violences. J'ai également pris le temps de contacter l'association AVVEC qui est citée à maintes reprises dans la présentation de cette motion. Ils expriment le besoin et la nécessité d'étendre la sensibilisation à l'égard des violences faites aux femmes mais en aucun cas il ne faut la réduire en ciblant une population particulière.

Je terminerai en rappelant que les violences dans la sphère privée s'étendent au-delà des frontières et des origines. Ce n'est pas une question d'étrangers, ce n'est pas une question d'origines; c'est une question de genre. En 2018, d'après les statistiques, 85% des cas de personnes victimes de violence domestique recensés à Genève concernaient des femmes. C'est pour cela que le Parti socialiste vous invite à refuser cette motion. (*Applaudissements.*)

La présidente. S'il vous plaît, quels que soient vos avis politiques, c'est un débat qui de toute façon n'est pas facile. Je vous demanderai donc de ne pas faire la *Schtroumpfparty* pendant ce débat. Merci beaucoup. La parole est à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ce que vient de dire la préopinante, c'est justement la raison pour laquelle je n'ai pas signé cette motion. Je suis persuadée effectivement que les violences faites aux femmes n'ont pas de milieu social, pas d'origines liées à une région du monde ou une autre. Cependant, il y a des habitudes.

Il m'est revenu cette agression qu'ont subie des jeunes femmes qui sortaient d'une boîte de nuit, vous vous souvenez, en bas de la rue de la Cité si ma mémoire

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

est bonne... ou était-ce un peu à côté? C'était des jeunes qui venaient de Thonon. Il m'est revenu aussi cette abominable affaire... A Onex ou au Petit-Lancy un homme avait assassiné sa femme, la mère de ses X enfants, avant de la découper en 230 morceaux ou quelque chose comme ça.

Vous savez, les violences faites aux femmes, on doit en parler aux enfants, pas seulement depuis l'adolescence mais depuis tout petit. Moi je suis tout à fait favorable à ce qu'on donne plus d'informations sur les droits et obligations de chacun, l'obligation de respecter l'autre et les droits des plus faibles à ne pas être maltraités d'une façon ou d'une autre. Je vous rappelle d'ailleurs l'existence à Genève de la loi qu'avait présentée Micheline Spoerri à l'époque sur les violences conjugales et qui expliquait que les violences sont d'ordre physique, psychique ou économique. C'est donc quelque chose qu'il faut mettre dans la tête des jeunes depuis leur petite enfance: on se respecte les uns et les autres.

Il me revient aussi une chose qui m'avait beaucoup amusée sur le moment. Une juge qui habitait le même village que moi à l'époque et qui avait une petite fille avait expliqué à un petit garçon à une fête de l'école qu'il devait laisser son tricycle à sa fille à elle parce que c'était une fille. Moi, ça m'avait scandalisée parce que le garçon avait autant le droit, s'il en avait envie, de garder son tricycle ou de le prêter que de ne pas le faire s'il n'en avait pas envie.

Donc j'aimerais vraiment qu'on fasse attention à cela. Si on peut, on donne une information tout à fait générale à tout un chacun, qu'il soit né ici ou ailleurs, qu'il soit arrivé récemment ou pas puisque nous avons à Genève une culture d'accueil depuis le XVI^e siècle.

M^{me} Paule Mangeat (S). C'est une belle tentative de l'Union démocratique du centre de soulever un sujet important, absolument fondamental, de le recouvrir dans sa présentation d'un vernis sociable, voire même humaniste. C'est une belle tentative...

Malheureusement, quand on se penche sur la motion, on découvre dans les considérants – pour ceux qui ne seraient pas familiers du terme, c'est tout ce qui prépare aux invites sur lesquelles nous allons voter – que la population étrangère est stigmatisée et que ces femmes pourraient subir de la violence en étant consentantes, puisqu'elles accepteraient cette violence sous couvert de culture ou sous d'autres vernis qui sortent de nulle part.

Cette acceptation dont vous parlez, Madame la conseillère municipale, que vous sous-entendez en tout cas, c'est exactement ce qu'on peut regrouper sous le terme de «peurs». Or, cette motion ne reconnaît pas la peur des femmes qui pourraient subir cette violence; elle ne parle que d'une acceptation de cette violence. Le Parti socialiste refusera que soit traitée en commission une motion qui

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

insinue que les femmes puissent avoir un consentement quel qu'il soit à la violence qu'elles subissent.

Nous invitons donc au rejet total et définitif de cette motion. Nous souhaitons en revanche que l'on retravaille d'une autre manière ce sujet qui est évidemment important. (*Applaudissements.*)

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Nous les Verts soutiendrons les invites de cette motion et demanderons son renvoi en commission car il est nécessaire de développer des actions qui stoppent la violence faite aux femmes. Il est urgent de ne plus se taire mais aussi d'arrêter ce fléau qui produit des dégâts à vie. On a toujours raison de se battre pour défendre la violence faite aux femmes, de toutes les femmes d'ici et d'ailleurs.

La cause est urgente, impérative et vitale et nous éprouvons de la colère, de la frustration malgré nos luttes, nos prises de parole, nos indignations répétées, nos appels au secours. La frustration vient de cette intime conviction que nous avons tout ce qu'il faut pour arrêter ce fléau et cette criminalité mais que rien ne change.

Le fait de souligner dans cette motion que la population étrangère serait davantage stigmatisée en raison du fait que ces violences seraient acceptées dans ses cultures, religions ou éducations montre que nous sommes loin de comprendre que c'est ici chez nous que les femmes souffrent de violences du fait d'hommes qui vivent dans notre environnement. Regarder ailleurs nous éloigne de la réalité que nous avons en face.

Il est impératif de sensibiliser la société pour que les violences faites aux femmes ne soient plus une fatalité ni un tabou qui reste dans la sphère intime et privée, car le silence produit une aggravation du traumatisme qui est un obstacle à la résilience, au fait de réussir à vivre et à se développer en dépit de l'adversité.

Aucune culture, aucune religion, aucune éducation ne peut être la raison de ne pas regarder la réalité telle qu'elle est en face. Des femmes sont battues, violentées et tuées juste à côté de nous. Il est nécessaire de changer notre mentalité, les valeurs car la parole des femmes est encore aujourd'hui remise en question.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ce projet de motion nous a mis mal à l'aise à Ensemble à gauche. D'un côté, nous trouvons extrêmement important que l'on parle de la violence, qu'il y ait des objets sur ce sujet et j'étais contente quelque part de voir qu'une femme de l'Union démocratique du centre proposait une motion de ce type. Il y a aussi des aspects que je peux apprécier dans cette motion. Il y a par exemple le fait que ce qui est souvent caché il faut le mettre

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

sur la place publique – et on est ici sur la place publique –, qu’il faut prendre en compte la violence dès les premiers signes, que ce n’est pas uniquement la question des personnes finalement tuées mais que ça commence déjà avec les paroles, qu’il peut aussi s’agir de pressions psychologiques ou de harcèlement... ça, ce n’est pas nommé... Ou encore le fait que ce n’est pas uniquement l’aspect physique, que la violence est plurielle. Cette motion donne cette intention de dire que c’est important d’agir par rapport à la violence.

De l’autre côté, nous éprouvons tout un malaise en raison de la manière dont c’est traité, comme d’autres l’ont déjà exprimé. Effectivement, la violence n’est pas réservée à des femmes étrangères. Il y a aussi le fait de dire dans les invites qu’on doit apprendre aux femmes à se défendre de la violence, à s’en prémunir... Ça veut dire quoi? Est-ce que ça voudrait dire qu’on en donne en fait la responsabilité aux femmes? qu’elles pourraient s’en protéger, qu’elles ont quand même une responsabilité dans ce qui leur arrive? C’est exactement opposé aux concepts que nous avons.

Nous pensons aussi qu’il est nécessaire d’agir par rapport à la sensibilisation, mais pour moi, c’est une invitation plutôt qu’une obligation. On ne peut pas décréter ça de cette manière. Je voudrais encore rappeler que la Suisse au niveau fédéral a adhéré à la Convention d’Istanbul qui donne tout un cadre d’intervention par rapport à la violence et aussi par rapport à la sensibilisation. Un des points est d’agir sur les idées reçues, la conception des rôles de genre et les stéréotypes laissant croire que la violence est acceptable socialement. C’est une des idées par rapport à la sensibilisation... Mais là effectivement, dans la façon dont la motion est formulée, on trouve déjà plein d’idées préconçues de ce que ça représente.

On a dans cette motion la partie «nommer la violence et chercher à agir par rapport à ça» mais aussi une façon de le proposer que nous ne pouvons pas accepter. C’est donc un peu à contrecœur que nous ne la renverrons pas en commission. Nous trouvons cependant qu’il est extrêmement important de poser cette problématique et de trouver une bonne manière de le faire. (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voudrais compléter un peu ce que j’ai dit tout à l’heure. C’est vrai que le formatage dû au fait de vivre dans une certaine culture peut effectivement donner ensuite aux femmes l’impression qu’elles doivent accepter. La peur ou pas de recevoir un coup ou autre chose, ça ne vient pas du fait qu’elles accepteraient ou pas mais qu’elles ont été formatées pour cela.

Moi, je peux vous dire qu’en quarante ans d’avocature, j’en ai vu des femmes battues, même si j’ai vu aussi de rares hommes qui avaient subi quelques violences. Mais la raison essentielle qui explique qu’une femme qui a subi des violences reste au domicile conjugal, c’est le fait qu’elle s’inquiète des moyens financiers pour

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

vivre et faire vivre ses enfants. Ça, c'est un gros problème. Petit à petit, on en est arrivé à une autre situation. Les femmes ont un revenu suffisant, elles peuvent obtenir des aides, trouver un foyer d'urgence le cas échéant, et on en est arrivé aussi au fait que maintenant lorsqu'un homme est violent, ce n'est plus la femme et les enfants qu'on sort du domicile, c'est l'homme. Ce n'est pas encore très souvent le cas mais ça arrive de plus en plus. Je voulais apporter ces éléments en plus de ce qui a été dit précédemment. Je comprends que l'on ressent un malaise, mais c'est vrai que la plupart des cas où j'ai vu ces violences concernaient des couples qui avaient une autre culture que la nôtre. Je rappelle cependant qu'il y a cinquante ans il y avait pas mal de violence aussi dans notre culture à nous et que ce n'est en effet que l'indépendance professionnelle et financière des femmes qui a fait qu'elles peuvent avoir assez d'assurance.

Je voudrais dire aussi que j'ai la fierté d'être amie d'une dame qui est ceinture noire et 5^e dan, je crois, de karaté. Elle a donné pendant longtemps des cours d'autodéfense au cycle d'orientation. Aux filles, pas aux garçons... Ça, c'est très efficace en ce sens que ça donne de la confiance en soi. Or, à partir du moment où on a confiance en soi, on peut dire à l'autre: «Essaie et tu vas voir ce qui va t'arriver», et l'autre en général arrête.

Donc pour moi, mettre en place, à partir de cette motion, une formation, quelque chose qui va aider les jeunes à se comporter mieux est très important. (*Des Verts quittent la salle.*) Les Verts s'en vont, apparemment ils ne veulent pas voter ce sujet...

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Le débat n'est pas terminé, et je les aurais sans doute envoyés dehors tenir leur caucus... La parole est à M. Sebastian Aeschbach.

M. Sebastian Aeschbach (PLR). Merci, Madame la présidente. C'est à moi, homme libéral-radical, que revient l'honneur de vous donner la position du Parti libéral-radical sur cette motion. Je serai très bref. Nous la soutiendrons et nous rejoignons complètement les propos de la motionnaire, M^{me} Bertinat.

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). La violence faite aux femmes est inadmissible. Elle a un impact énorme sur la personne, sur les enfants qui sont témoins de cette violence, sur la famille qui n'arrive pas à comprendre pourquoi la personne reste encore avec son compagnon ou sa compagne. A ce niveau-là, il est clair qu'une motion qui prend ce sujet en considération nous touche tous et toutes et mérite qu'on en discute.

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

Cette motion en revanche a dans ses considérants autant que dans ses invites des phrases et des termes qui stigmatisent en particulier les femmes étrangères. C'est là qu'il y a un gros problème car, selon un rapport du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, aucun facteur n'explique en effet à lui seul les causes de la violence. Il y a différents facteurs en interaction à différents niveaux. La violence est multifactorielle.

Un des facteurs, c'est la répartition inégale du pouvoir. C'est donc ce jeu de pouvoir qui a une importance dans la relation du couple. Il existe aussi une corrélation entre le comportement violent et le comportement qui tend à dominer et à contrôler systématiquement. Il y a d'autres facteurs comme l'isolement social, la grande différence d'âge entre les partenaires avec des femmes encore jeunes, la présence d'enfants dans le foyer, les tensions, un partenaire ou une partenaire au chômage, un faible revenu familial... Il y a donc énormément de facteurs, et c'est pourquoi ce texte pose un véritable problème d'acceptation. Il mériterait cependant quand même d'être discuté afin justement que l'on puisse changer les invites. On ne peut malheureusement pas changer les considérants – les arguments qui précèdent l'action qui est demandée dans la motion – mais on peut modifier les invites. Les Verts proposent donc de renvoyer ce texte en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Le groupe démocrate-chrétien renverra simplement la copie à la personne qui l'a rédigée.

Je pense que sur le fond on peut adhérer à l'invite qui consiste à sensibiliser et à informer les femmes sur un sujet qui est évidemment difficile et qui est très important. Nous ne sommes en revanche pas d'accord avec les considérants et nous trouvons aussi que les invites sont imprécises. En effet, on veut prévoir «une séance de sensibilisation et d'information obligatoire pour toutes les femmes arrivant sur le territoire de la Ville de Genève». (*Ndlr: la conseillère municipale ne cite pas la dernière version de la motion parvenue au plénum.*) Je ne sais pas si quelqu'un qui arriverait de Vandœuvres aurait besoin qu'on lui donne les clés pour une meilleure connaissance de la violence...

En l'état, nous refusons cette motion. Nous avons parlé tout à l'heure de la motion sur le porc. Il y avait déjà des insanités dans les considérants. Je crois qu'à un moment donné on devrait refuser aussi les motions ... (*applaudissements*) ... lorsque les considérants contiennent des propos qui sont franchement inacceptables, car on sait que les écrits restent et que ces considérants resteront puisqu'on ne peut pas les changer. Donc voilà, nous, c'est tout simple, c'est un non et un renvoi de la copie.

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. M^{me} Uzma Khamis Vannini a demandé la parole... (*Remarque.*) Alors, Monsieur Alfonso Gomez...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Ce que propose cette motion, c'est un dispositif de prévention contre les violences à l'égard des femmes. C'est souvent, il faut le dire, de compétence cantonale. L'action des municipalités est clairement subsidiaire. Il incombe à l'Etat de veiller à ce que la population soit sensibilisée à la problématique des violences domestiques et il lui incombe également de l'informer des ressources mises à sa disposition. Les municipalités agissent donc en complémentarité à l'action cantonale.

Il n'empêche, et je reprends si vous me permettez la première invite qui porte sur les campagnes de sensibilisation et d'information auprès de toutes les femmes, que la Ville de Genève a agi, agit et continuera à agir de manière importante dans ce domaine. La Ville de Genève s'engage à prévenir cette violence sexuelle et sexuelle et, pour cela, l'Agenda 21 est en charge de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de la protection des femmes. La question des violences faites aux femmes a été traitée à de nombreuses reprises. Il est à souligner la campagne que vous connaissez «Ça veut dire non!» sur la question du consentement, et plus récemment encore, le plan d'action «Objectif zéro sexisme dans ma ville», qui met l'accent entre autres sur le harcèlement de rue.

C'est un problème d'ensemble de notre société. Il ne concerne pas, on l'a dit à plusieurs reprises, malheureusement que la population migrante. Si seulement, oserais-je dire! Mais malheureusement, et cela a également été démontré, les violences conjugales ne sont pas uniquement le fait de cette population. Elle traverse toutes les couches, toutes les strates sociales de notre société. Il incombe donc aux collectivités publiques d'agir, et d'agir de manière importante à tous les niveaux.

Ainsi, en Ville de Genève, nous avons même mis en place, par le biais du 2^e Observatoire, des modules de formation pour les agents de la police municipale afin de leur fournir des outils pour qu'ils repèrent et préviennent ces situations problématiques et ainsi favoriser un changement d'attitude, mais cela sur l'ensemble de la population, sans stigmatiser tel ou tel secteur. Il me semble donc important de dire ici que la Ville de Genève se doit toujours de s'adresser à toutes les femmes, de tous les âges et de toutes les origines. Il n'est pas question en effet, Mesdames et Messieurs, de dire qu'il y a un secteur qui connaît de la violence tout à fait particulière sur lequel il faudrait mener des actions de sensibilisation. C'est à l'échelle de l'ensemble de la société que cette problématique doit être traitée.

Je voudrais d'ailleurs souligner, puisqu'on parle des femmes migrantes, que là où elles sont le plus souvent victimes de violence, c'est sur leur lieu de travail.

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

Là aussi nous devons agir bien sûr auprès des entrepreneurs, de ceux qui engagent des gens, d'autant que les femmes migrantes qui exercent dans le travail domestique sont souvent isolées socialement, cela a été dit.

Donc les campagnes de sensibilisation que demande la motion, nous allons évidemment les faire et continuer à les faire. Sauf que, et je comprends que cela pose problème à une partie de ce Conseil, nous n'allons pas nous concentrer sur l'origine de ces femmes. Nous allons travailler sur l'ensemble des strates de notre société. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, à titre tout à fait personnel, je suis prêt à accueillir cette motion. Cela étant, effectivement, les invites stigmatisantes par rapport aux populations étrangères ne me semblent pas acceptables sous la forme dans laquelle cette motion a été rédigée, notamment dans ses considérants mais également dans les invites. Je le regrette parce que je salue le progrès, il faut bien le dire, de la part de l'Union démocratique du centre à se sensibiliser à cette problématique. C'est vrai qu'on ne l'a pas souvent entendu sur cette problématique, et je félicite M^{me} Bertinat pour cela. Je regrette simplement que cette stigmatisation – je ne peux pas l'appeler autrement – soit insérée dans cette motion. C'est la raison pour laquelle je n'aurais pas accepté cette motion. (*Applaudissements.*)

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Chers collègues, les Verts ont entendu le positionnement des uns et des autres. Ils sont particulièrement sensibles aux termes utilisés dans ce texte, puisque c'est de manière tout à fait pernicieuse et insidieuse que des stigmatisations se glissent dans l'esprit. Vous l'aurez entendu, nous ne sommes pas dupes, ce texte pose effectivement problème.

Autant la cause de la violence domestique est très chère aux Verts et sa lutte nécessaire et indéniable, autant en effet les propos et les termes utilisés heurtent la sensibilité de la majorité de la population en général de la ville de Genève. C'est la raison pour laquelle les Verts adopteront une liberté de vote, mais, contrairement à ce qui a été annoncé, nous ne soutiendrons pas ce texte sans réserve. Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC). Je voulais juste signaler, comme je l'ai déjà fait hier soir lors du débat d'urgence, que j'ai supprimé la mention au fait que la séance de sensibilisation et d'information soit obligatoire pour toutes les femmes arrivant sur le territoire de Genève et que j'ai rajouté le fait que toutes ces séances soient destinées également aux hommes, pas qu'aux femmes. Mais apparemment, la nouvelle version de ma motion ne vous est pas parvenue. Vous n'avez pas la dernière version que j'ai envoyée hier soir. (*Ndlr: la dernière version de la motion est parvenue en effet aux conseillers municipaux dans la soirée du 28 octobre.*)

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

Je voulais aussi répondre, car vous m'accusez de stigmatiser des populations. A aucun moment je n'ai ciblé de population en particulier. J'ai tout à fait conscience que toutes les franges de la population peuvent être victimes de violence. Je ne vois pas pourquoi ces séances ne seraient destinées qu'aux Suisses. Pourquoi les Suisses qui auraient accès à ces séances en auraient l'exclusivité, tandis que les femmes ou les hommes qui arrivent sur le territoire de la Ville n'y auraient pas droit ou accès? Je ne comprends pas ce qui choque autant la gauche. Est-ce que c'est le mot «étranger»? Apparemment c'est un gros mot pour certains... Je nomme ce qu'il y a à nommer. Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a rien de choquant à parler d'un Français, d'un Portugais ou d'un Italien. Peu importe d'où on vient...

Evidemment qu'on a de la violence partout. Après, il faut arrêter de se voiler la face quant au fait qu'il y a certaines cultures ou religions qui maintiennent les femmes en mode de soumission. Elles arrivent ici, elles n'ont pas de famille, elles sont seules; ces séances d'information peuvent les aider à trouver des clés et des armes pour rencontrer des gens qui peuvent les aider, les diriger et leur faire connaître les lois qu'il y a ici. Je ne vois pas en quoi c'est choquant.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. J'ai encore deux interventions. J'ai M^{me} Uzma Khamis Vannini...

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je serai assez brève, Madame la présidente... Je vais tout de suite répondre à la question: «Pourquoi c'est choquant?» Parce que la culture la plus pernicieuse pour les violences domestiques, c'est bien la culture du patriarcat dominant. Or, elle se trouve partout. Elle n'a pas besoin d'être nommée par un gros mot, encore que jamais et à aucun moment dans cette salle vous n'avez entendu quelqu'un dire qu'être étranger était un gros mot, Madame.

Et puis, je considère que c'est là une vision binaire car ça donne à penser que seuls les Suisses seraient soumis à une formation. Là encore, ni les Verts ni les socialistes ni le Parti démocrate-chrétien ni Ensemble à gauche n'ont dit que seuls les Suisses devaient y être soumis. Ce qui a été reproché à ce texte, on le répète encore une fois très clairement, c'est la manière pernicieuse et insidieuse de stigmatiser certaines populations au sein de notre cité, et c'est pour ça que les Verts donneront la liberté de vote. (*Applaudissements.*)

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipales, très rapidement... J'aimerais rappeler à M^{me} Bertinat que, quand on fait un lien dans les considérants entre la violence à l'égard des femmes et

Motion: une campagne de sensibilisation pour se prémunir
des mécanismes de la violence faite aux femmes

la population étrangère, je cite: «la population étrangère en Ville de Genève est importante et beaucoup de ces femmes subissent de la violence», on sous-entend par ces termes-là que ces femmes seraient sous-éduquées et qu'elles subiraient – presque de façon scientifique –, puisqu'elles viennent des frontières extérieures de l'Union européenne, des violences supérieures à celles qui prévalent sur notre bon continent développé qu'on nomme l'Europe.

Quand vous suivez ensuite les invites, la logique est la même: «une séance de sensibilisation et d'information obligatoire pour toutes les femmes arrivant sur [notre] territoire (...)». (*Ndlr: le conseiller municipal ne cite pas la dernière version de la motion parvenue au plénum.*) On a envie de se poser la question: d'où viennent ces femmes? Alors évidemment, avec l'Union démocratique du centre, on part d'un bon sentiment et on *glisse* gentiment vers les clichés qui renforcent le prétendu état de sous-développement et de sous-éducation des migrants dans notre ville.

Pour toutes ces raisons, personnellement je m'oppose fermement à ce texte ainsi qu'à l'approche consistant à faire un lien entre la violence à l'égard des femmes et la migration. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 35 non contre 21 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 40 non contre 19 oui. (Applaudissements.)

La présidente. Nous avons encore le temps de traiter un objet pour la soirée. (*Remarque.*) Eh bien oui... Nous allons encore traiter le point 24 de notre ordre du jour.

10. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 24 mai 2016 de M^{me} et MM. Sylvain Thévoz, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, François Mireval, Marie-Pierre Theubet et Emmanuel Deonna: «Placements abusifs, pour que Genève s'engage!» (PRD-122 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Brigitte Studer.

Le projet de délibération était renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 juin 2016. La commission l'a traité les 20 octobre et 24 novembre 2016, ainsi que le 31 août et le 21 septembre 2017, sous la présidence de M^{mes} Patricia Richard et Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M. Nicolas Rey et M^{me} Shadya Ghemati, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de leur travail.

Rappel du projet de délibération

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Jusqu'au XX^e siècle, des enfants ont été vendus aux enchères publiques sur les places des villages suisses, contraints à travailler, maltraités et abusés. Des enfants ont été placés de force dans des homes ou des familles, des personnes internées par décision administrative, stérilisées de force ou données à l'adoption. On estime à 100 000 le nombre d'enfants qui ont ainsi été contraints, entre 1800 et 1980. Beaucoup de ces anciens enfants placés vivent encore aujourd'hui parmi nous. Ils ont subi une très grave injustice, tout comme les autres victimes de placements extrafamiliaux et de mesures de coercition à des fins d'assistance. Le temps est venu de leur rendre justice.

Considérant:

- les mots de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga lors d'une cérémonie commémorative de 2013: «Nous ne pouvons plus continuer à détourner le regard. Car c'est précisément ce que nous avons fait pendant trop longtemps»;
- la décision de la Confédération de proposer un soutien financier aux victimes (contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative sur la réparation), sachant toutefois que celui-ci demeure largement inférieur aux demandes de l'initiative populaire «Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance»;

¹ «Mémorial 174^e année»: Développé, 93. «Mémorial 175^e année»: Motion d'ordonnancement, 6114.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020 (soir)
Projet de délibération: pour que Genève s'engage
contre les placements abusifs

- les contributions de solidarité prévues dans le projet de loi actuellement traité au parlement national, financées essentiellement par la Confédération, mais auxquelles les Cantons et des tiers sont invités à participer financièrement. Cette loi sera probablement adoptée en septembre et elle entrera en vigueur au printemps 2017. L'apport de contributions des Cantons peut être fait sur une base volontaire (contribution de solidarité). Le Canton de Genève n'a pas fait sa part, se réfugiant d'abord dans le déni¹ puis la passivité²;
- la constitution d'un fonds pour l'aide immédiate. Ce fonds a été créé par la table ronde qui s'occupe des victimes de mesures de coercition et de placements extrafamiliaux et a pour but d'aider les victimes qui se trouvent aujourd'hui dans une situation financière très précaire déjà avant l'entrée en vigueur de la loi. Ce fonds est administré par la Chaîne du bonheur et est alimenté par des contributions volontaires de Cantons, de communes, d'Eglises, etc. Le Canton de Genève est le seul qui n'a pas lui-même participé au financement! Tous les autres ont participé selon la recommandation de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Vu le refus de Genève, un privé a versé le montant qui était prévu dans la recommandation de la CDAS. Certaines communes ont fait des contributions qui s'ajoutent à celles des Cantons. Ainsi la Ville de Berne a versé 100 000 francs. La Ville de Genève pourrait faire preuve de générosité et de solidarité à la place du Canton;
- le rôle de Genève comme ville exemplaire sur le plan des droits humains,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'articles 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner le fonds d'aide aux enfants placés.

Art. 2. – Il sera pourvu à la dépense prévue à l'article premier par des économies de charges équivalentes ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2016.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires et financiers sur la nature comptable 36, centre de coût 500100, Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

¹ <http://www.notrehistoire.ch/group/le-placement-des-mineurs-a-geneve-1890-1960/article/1440/>

² <http://www.24heures.ch/suisse/suisse-romande/Un-mysterieux-donateur-aide-les-enfants-places/story/30883953>

Séance du 20 octobre 2016

Audition de M. Sylvain Thévoz, motionnaire

M. Thévoz rappelle l'historique relatif à ce projet de délibération. La création d'un fonds ne vise pas seulement à permettre une aide financière, mais également à assumer une reconnaissance et de remplir un devoir éthique. La conseillère fédérale, M^{me} Simonetta Sommaruga, a affirmé très clairement la position du Conseil fédéral: il s'agit d'affronter cet enjeu et d'y apporter une réponse adéquate. En ce sens, il a été décidé de constituer un fonds d'aide immédiate. Le Canton de Genève avait refusé d'y contribuer avec le montant demandé de 288 000 francs. Alors que certaines Villes y ont participé, comme la Ville de Berne à hauteur de 100 000 francs. Cette passivité des autorités cantonales genevoises a poussé un mystérieux donateur privé – lui-même ancien enfant placé – à avancer la somme destinée au fonds auquel tous les autres Cantons ont participé.

A ce jour quelque 953 personnes ont été indemnisées. C'est la Chaîne du bonheur qui a avancé l'argent permettant de dédommager immédiatement les victimes.

M. Thévoz propose d'auditionner un représentant des archives d'Etat afin d'expliquer le processus relatif à cet événement traumatique de l'histoire suisse. Il considère que Genève a été exemplaire en matière de conservation des archives. Cependant des recherches ne peuvent être lancées qu'à l'initiative de la personne concernée.

Ce projet de délibération vise à sauver l'honneur de Genève, face au refus du Canton d'assumer sa part de responsabilité confédérale et de participer à l'effort collectif.

La position défendue par le conseiller d'Etat M. Poggia a d'ailleurs été qualifiée de honteuse par un article du journal *Le Temps* du 23 mai 2016.

M. Thévoz conclut en déclarant que la Ville de Genève, capitale des droits humains, doit absolument se positionner car elle ne peut pas s'occuper des problèmes du monde et ignorer cette dimension très problématique de sa propre histoire.

Question des commissaires

Est-ce juste que ce fonds d'aide immédiate ait été mis en place avant le projet de loi fédérale qui vise à débloquer 300 millions de francs permettant de dédommager les victimes qui en feront la demande à hauteur de 25 000 francs chacune, ce qui constitue la somme classique relative à un tort moral en droit suisse? Ne faudrait-il pas distinguer pour plus de clarté l'aide immédiate et le projet de fonds fédéral?

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020 (soir)
Projet de délibération: pour que Genève s'engage
contre les placements abusifs

M. Thévoz répond que ce projet de délibération vise avant tout à pallier les manquements du Canton en matière d'aide immédiate. Mais ce fonds est conçu de manière plus large puisque les Eglises devront également y participer. Il propose l'audition de M. Luzius Mader, le préposé fédéral à ce fonds.

Un commissaire souligne l'importance de l'accomplissement d'un processus de reconnaissance et de dédommagement des victimes et souhaite connaître la date d'ouverture de ce premier fonds financé par la Chaîne du bonheur.

M. Thévoz répond que la Chaîne du bonheur a été active dès 2013, soit au moment de la reconnaissance de cette problématique par M^{me} Sommaruga.

Combien de francs de ce fonds ont déjà été dépensés?

M. Thévoz répond qu'il l'ignore.

Un commissaire estime capitale une réponse à cette question. En effet, tant que ce fonds dispose d'argent, il n'y aura pas de nécessité d'indemniser davantage.

M. Thévoz rétorque que ce n'est pas à la Chaîne du bonheur de porter l'entier de ces charges. L'idée des 100 000 francs de ce projet de délibération est d'une part de rembourser la Chaîne du bonheur et d'autre part de participer en tant que Ville à cet effort commun.

Un commissaire se réfère au message du Conseil fédéral concernant l'initiative populaire «Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation)» et son contre-projet indirect (loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981) du 4 décembre 2015. Dans le chapitre 3.4.2, «Conséquences pour les cantons et les communes», il est indiqué que les Cantons ont déjà largement contribué en la matière. Les communes n'y sont même pas mentionnées. Il comprend la position de M. Poggia estimant que d'une part le Canton de Genève n'est pas directement concerné et que d'autre part il est déjà un grand contributeur de la péréquation financière. A son avis, cette problématique est certes réelle, mais néanmoins marginale pour Genève et il se demande pourquoi la Ville de Genève devrait participer à ce fonds. De plus, selon l'article 2 qui précise qu'«il sera pourvu à la dépense prévue par des économies de charges équivalentes ou par de nouveaux produits», il affirme que son groupe s'opposera à toute hausse d'impôt alors que le groupe de M. Thévoz sera contre toute coupe budgétaire.

M. Thévoz rappelle que jusqu'à ce jour, 41 Genevois se sont manifestés. C'est une preuve que le Canton est lui aussi concerné. Mais il constate une forme de déni, alors que l'on fait face à un nécessaire effort collectif en faveur de la mémoire nationale. Si Genève s'obstine à ne pas contribuer alors que les autres

cantons de Suisse l'ont fait, cela constituera une erreur non seulement politique mais aussi historique.

Les 100 000 francs visent à obliger le Conseil administratif à passer à l'acte et à participer à ce travail de mémoire ainsi qu'au soutien aux victimes malmenées par la vie. Concernant les moyens, l'idée est de tout mettre en œuvre à fonds constants. Pour un enjeu d'une telle importance qui a trait à des questions mémorielles, il devrait être facilement envisageable de trouver ces moyens à l'échelle de la Ville de Genève.

Est-ce que la Ville dispose d'une réelle marge de manœuvre?

M. Thévoz répond que la marge de manœuvre de la Ville est totale. Il est en effet question soit de continuer à détourner le regard, soit d'assumer ses responsabilités de grande ville. Il cite ensuite des passages de l'article du journal *Le Temps* du 23 mai dernier:

Qu'en pense le conseiller d'Etat Mauro Poggia? «Je crois que le Canton a fait sa part, soit directement, en mettant en place des moyens logistiques et psychologiques, soit indirectement, par l'intermédiaire d'un tiers qui le voulait expressément. Ceci ne me pose pas de problème moral. Mais je conviens que toute la lumière n'a pas encore été faite sur ces placements.» Sur l'éventualité que la Ville paie, le ministre se fait plus mordant: «Nous ne sommes pas dans la situation de refuser l'aide de ceux qui participeraient spontanément à l'une de nos tâches. Mais qu'on évite de nous donner des leçons, alors que le Canton de Genève assume seul ce que d'autres Cantons délèguent aux communes. Si la Ville a trop d'argent, j'ai d'autres propositions à lui faire!»

M. Thévoz estime que ce passage est intéressant car il signifie que le Canton ne veut pas payer mais que si la Ville le souhaite elle peut le faire. Si les élus refusent, il faut qu'ils assument cette décision et les risques inhérents comme celui de croiser un ancien enfant placé dans la rue et lui expliquer pourquoi on a refusé de lui permettre d'être dédommagé. L'archiviste en charge de ce dossier lui a fait part de sa fierté d'avoir pu aider des personnes à reconstituer leur passé. Il déclare que les 100 000 francs permettraient de rembourser l'avance de la Chaîne du bonheur qui gère ce fonds gratuitement en attendant qu'une autre solution soit trouvée.

Une commissaire déclare que son groupe est favorable à ce qu'une reconnaissance soit assurée, mais demande si d'autres démarches sont prévues par la Ville pour aider ces personnes à savoir d'où elles viennent et pas uniquement des mesures pécuniaires. Un fonds de 100 000 francs – ce qui représente une petite somme au niveau du budget de la Ville – ne permettra de dédommager que quatre personnes à hauteur de 25 000 francs chacune. Ces 100 000 francs représentent davantage un symbole qu'il faudrait accompagner éventuellement par la mise en place de mesures de soutien concrètes.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020 (soir)
Projet de délibération: pour que Genève s'engage
contre les placements abusifs

Un commissaire précise que le fonds actuel d'aide immédiate a dédommagé pour des montants de 7600 francs en moyenne. Les montants de 25 000 francs concernent le fonds fédéral.

M. Thévoz répond que 200 000 francs pourrait être une somme plus acceptable, mais qu'effectivement il s'agit davantage d'une aide symbolique. La question se pose dans le domaine de la cohésion sociale et de la solidarité et, à ce titre, il serait aussi intéressant d'interroger M^{me} Alder. Concernant les mesures concrètes à prendre, M. Thévoz rappelle qu'il s'agit d'une démarche qui ne peut être motivée que par la personne concernée individuellement à cause de la dimension relative à la protection des données.

La commissaire précise qu'elle pensait à une personne de contact qui soutienne la démarche des gens concernés qui se présenteraient. Ce n'est en effet pas à l'archiviste d'Etat d'assumer ce rôle.

M. Thévoz répond que la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) met en place un certain nombre de mesures.

Est-ce qu'une audition de M. Mader serait envisageable?

M. Thévoz rappelle qu'il s'agit du directeur du projet de rétablissement qui a travaillé intensivement auprès des Cantons. Il y a aussi d'autres personnes de contact, par exemple des conseillers nationaux. L'audition d'un technicien du sujet serait sûrement utile également.

La présidente rappelle que l'audition d'un fonctionnaire fédéral représente une démarche fastidieuse afin d'en obtenir l'autorisation.

M. Thévoz propose ainsi d'inviter plutôt un conseiller national, comme M. Manuel Tornare.

Est-ce que le fonds d'aide immédiate resterait même si le fonds de 300 millions était voté? Est-ce que les délais relatifs aux débats qui ont lieu aux Chambres fédérales sont connus?

M. Thévoz répond que ce processus prendra du temps. Le fonds d'aide immédiate restera probablement effectif aussi après l'ouverture d'un fonds fédéral. D'après ses informations, une sorte d'unanimité politique semble se dégager. C'est pourquoi il propose également l'audition de M. Barazzone, ce qui permettrait de disposer de l'opinion d'un élu de gauche et d'un élu de droite.

La présidente informe que son beau-père a été placé avec ses frères et sœurs dans des familles d'accueil et qu'il lui rappelait souvent à quel point cela avait été une situation difficile. Lorsque cette question est devenue un débat public, son beau-père n'a voulu ni reconnaissance, ni en parler en dehors du cercle très restreint de la famille, comme aussi ses frères et sœurs, également placés. Elle insiste

sur la nécessité d'être attentif à la manière dont cette problématique est traitée car si cette initiative semble partir d'un bon sentiment, il faut faire attention à ne pas forcer les gens à remuer le couteau dans la plaie.

M. Thévoz remercie la présidente pour ce témoignage qui l'interpelle. Il est évident que différentes sensibilités sont à prendre en compte, mais il estime qu'il est du devoir de la Ville de Genève, en tant que collectivité, de faire face à ses responsabilités et de pas se cacher derrière l'argument selon lequel «les victimes seraient mieux si on les laisse tranquilles».

Un commissaire rejoint ce qui vient d'être dit mais rappelant qu'un certain nombre de mesures ont déjà été entreprises, il estime que c'est avant tout à la Confédération d'agir. C'est elle qui avait mandaté certains organes comme Pro Juventute, pour faire le sale travail, comme d'assurer le placement d'enfants yéniches. La décision de la commission sera d'évaluer dans quelle mesure on se sent concerné par cette question ou pas et si l'on est prêt à mettre au moins symboliquement la main au porte-monnaie.

M. Thévoz confirme que le train est lancé mais que Genève n'est pas totalement dedans, si ce n'est grâce à un mécène qui s'est substitué à l'Etat.

Une commissaire rappelle que cette question touche aussi les communes car beaucoup de placements étaient organisés au niveau communal et selon les normes morales et sociétales de l'époque.

Une commissaire souligne le fait que l'aide immédiate ne s'adresse qu'aux personnes ayant été placées et qui vivent aujourd'hui encore dans une situation précaire. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il n'est pas facile de demander de l'aide. Cela ne concerne donc qu'un nombre restreint de personnes qui peuvent prétendre à cette aide et qui de plus feront effectivement la démarche.

Suite des travaux

La présidente met au vote la proposition d'auditionner MM. Tornare et Barazzone, en qualité de conseillers nationaux.

Par 14 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (DC), les auditions de MM. Barazzone et Tornare sont acceptées.

Séance du 24 novembre 2016

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller national socialiste

M. Tornare entame sa présentation en distribuant un flyer relatif à une conférence organisée par les Eglises protestantes du Canton de Berne qui traitait du rôle

des Eglises dans la problématique des enfants placés. Il distribue également un article du journal *Le Temps* qui concerne un ancien enfant placé, âgé aujourd'hui de 61 ans et qu'il connaît bien, puisqu'il s'agit de M. Eric Voruz, ancien syndic de Morges et conseiller national.

Il explique que ces deux exemples illustrent les témoignages très poignants auxquels on peut être confronté lorsqu'on traite de cette thématique sensible.

La thématique des enfants placés ne concernent pas seulement la Suisse ni l'histoire récente. En effet, il existe une littérature très riche traitant de ce sujet, comme en témoignent les exemples des personnages de Cosette ou d'Oliver Twist. C'est également le cas dans la peinture ou au cinéma. Il donne les exemples du film *Philomena* (2014), qui traite de la problématique en Irlande, et des différents documentaires, notamment celui produit en Suisse alémanique qui s'intitule *Turi* et qui porte sur la vie du compositeur Arthur Honegger ou encore un autre, plus récent, qui a été diffusé sur les chaînes France 3 et Arte, et qui traitait de la problématique en Suisse également. Il met en évidence le fait que la diffusion sur des chaînes étrangères d'un documentaire parlant d'une situation qui touchait directement la Suisse (il rappelle que le nombre d'enfants placés dans le canton de Berne a atteint 10 000 en 1901) illustre la pudeur – qu'il juge normale pour l'heure – avec laquelle notre société aborde cette question. Cette politique des enfants placés s'inscrit dans un contexte historique bien particulier marqué par une morale sociale héritée des XVIII^e et XIX^e siècles qui préconisait l'enlèvement des enfants à leurs parents biologiques pour des motifs pour le moins fallacieux, qui allaient de la présumée incapacité à la présumée fainéantise, en passant par la conviction très subjective que la mère ou le père menait une «vie déréglée». Si les mêmes principes étaient appliqués aujourd'hui, alors beaucoup d'enfants devraient être placés...

M. Tornare rappelle ensuite la chronologie dans laquelle s'inscrit ce projet de délibération PRD-122 et qui a amené les autorités helvétiques à non seulement faire leur mea culpa (adressé aux morts et aux vivants) mais également à initier une recherche scientifique sur ce chapitre sombre de l'histoire suisse (une commission spécialisée en la matière a commencé à œuvrer au niveau fédéral en 2013) et à ouvrir les archives aux enfants placés. Il aborde ensuite l'affirmation de certains élus cantonaux genevois selon laquelle cette problématique ne concernait pas Genève, au motif notamment que ce n'était pas un canton campagnard et contre lequel M. Tornare s'inscrit en faux. En effet, la dimension agricole du canton de Genève à une certaine époque n'était pas négligeable et l'on peut aisément considérer qu'à l'instar d'agriculteurs d'autres cantons, certains paysans genevois aient également profité de cette main-d'œuvre bon marché que représentaient les enfants placés (remplacés aujourd'hui par des immigrés des pays du Sud). Il souligne les conditions atroces de vie et de travail auxquelles ces enfants étaient confrontés. Il affirme que certains de ces enfants étaient moins

bien traités que des bêtes de somme. Afin d'illustrer qu'il s'agit d'une réalité ayant également touché Genève, il explique qu'il a côtoyé personnellement des enfants placés qui étaient logés au sein du Foyer des Ormeaux lorsqu'il était enfant et vivait à Lancy. Sa grand-mère, une catholique pratiquante, accueillait chez elle tous les dimanches des enfants placés, avec lesquels il discutait. Il se souvient du vide affectif où se trouvaient ces enfants à l'abandon quasiment total et qui l'a profondément marqué.

La présidente rappelle que son beau-père a également été un enfant placé.

M. Tornare mentionne ensuite les principaux textes de lois qui définissent notamment ce que doit être un «parent nourricier» (sorte de curatelle) et qui constituent les premiers fondements d'un cadre juridique pour cette problématique avec l'ordonnance du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants: il s'agit des articles 294, 300 et 376 du Code civil. Il souligne que tout cela est bien récent et rappelle que le placement forcé d'enfants a pris en fin en 1981 en Suisse.

Il rappelle le contexte politique dans lequel s'inscrit ce projet de délibération PRD-122 avec les différentes interpellations et motions déposées qui ont permis de faire avancer les choses (même si elles ont été refusées) et surtout l'initiative populaire qui visait à obtenir le moins en visant le plus (comme cela est souvent le cas avec ce genre de texte). Il souligne le fait que cette problématique ne souffre d'aucun clivage gauche-droite et que la constitution du fonds de solidarité (de quelque 300 millions de francs) proposé par le Conseil fédéral a été acceptée à une écrasante majorité des partis représentés à l'assemblée fédérale à Berne. Un certain nombre de personnalités médiatiques, politiques ou scientifiques se sont mobilisées dans le cadre de cette thématique. Tout cela a permis une prise de conscience et l'acceptation du contre-projet présenté par le Conseil fédéral.

Il reconnaît que l'argent ne peut pas tout racheter ou remplacer. Néanmoins, certaines personnes qui ont été des enfants placés se trouvent dans une situation d'extrême dénuement et ce soutien financier participe du moins symboliquement de la reconnaissance de la faute. Ce principe de reconnaissance et de devoir de mémoire a été appliqué dans le cadre de l'excellent travail que la Confédération a mené, selon lui, dans le cadre des fonds juifs en déshérence. La somme de 100 000 francs demandée par le projet de délibération PRD-122 s'inscrit justement dans cette symbolique. La Ville de Zurich par exemple a débloqué un soutien financier pour les enfants placés et a mis à disposition les services d'un historien pour les aider dans leur recherche et leur devoir de mémoire.

Questions des commissaires

Est-ce que seul le Canton de Genève a refusé de participer à la contribution de solidarité?

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020 (soir)
Projet de délibération: pour que Genève s'engage
contre les placements abusifs

M. Tornare rappelle les raisons de ce refus. Officieusement, selon l'exécutif cantonal, Genève n'a quasiment pas eu d'enfants placés sur son sol. Or, comme il a l'expliqué, jusqu'aux années 1960 Genève était un canton où l'agriculture occupait une place particulièrement importante. De plus, comme l'illustre les exemples du beau-père de la présidente, celui des jeunes que M. Tornare a lui-même côtoyés lors de son enfance, ou encore celui de M. Voruz, ancien syndic de Morges, qui a été placé à Anières, illustrent bien qu'il s'agit d'une réalité qui n'a pas épargné Genève.

Deuxièmement, l'argument du Conseil d'Etat se base sur le fait qu'un mécène privé a déjà participé au fonds de solidarité. Néanmoins, M. Tornare rappelle la symbolique attachée à l'argent public et qui semble avoir été bien comprise par les autres administrations cantonales.

Une commissaire rétorque que cette problématique touchait l'ensemble de l'Europe et qu'elle reposait sur des considérations morales et sociétales propres à une époque et qui se concentraient avant tout sur le bien de l'enfant.

M. Tornare confirme mais rappelle que beaucoup d'enfants victimes de ces considérations morales ont été contraints de vivre de façon indigne, comme la littérature de l'époque en témoigne. Cette indignité est particulièrement intolérable pour la ville d'Henri Dunant. Il s'agit donc de rattraper cela et c'est pour cette raison que la commission traite de cette question aujourd'hui.

Un commissaire déclare qu'il rejoint les propos de M. Tornare. Concernant le refus exprimé par le Canton de Genève, il cite un article de Swissinfo.ch d'avril 2014, dans lequel M. Poggia explique que «s'il s'avère que notre Canton a failli à sa responsabilité, nous ferons encore mieux que la Confédération, mais de manière indépendante». Il ajoute que le doute principal des autorités cantonales porte sur le nombre de personnes concernées par cette problématique à Genève. Or, il estime que cette question du nombre de personnes qui pourraient effectivement demander de l'aide est justement problématique. La Chaîne du bonheur, qui est impliquée dans ce processus de soutien, a aidé 440 personnes en 2015, alors qu'on a parlé de 20 000 demandeurs possibles au niveau fédéral. Ces estimations ne semblent pas correspondre à la réalité puisqu'à ce jour la Chaîne du bonheur n'a traité et ne traite qu'un total de 1346 dossiers.

M. Tornare reprend les exemples du beau-père de la présidente ou de M. Voruz qui ne voulaient pas parler de ces choses-là, de ces souvenirs enfouis dans leur mémoire. Il fait une parallèle avec les rescapés des camps de la mort nazis. Il rappelle à ce titre qu'il est parvenu à faire parler M^{me} Ruth Fayon, qui avait refusé de parler de sa vie à Auschwitz, dont elle a été rescapée à 14 ans, jusqu'en 1975. M. Tornare précise qu'il avait eu les enfants de M^{me} Fayon dans sa classe et qu'il est parvenu à la faire parler dans le cadre de ses leçons sur la Shoah. Cela illustre la profondeur avec laquelle les victimes enfouissent les traumatismes au fond de

leur mémoire et la difficulté à les faire parler. Or, depuis que la Confédération a reconnu ses torts, on constate un certain nombre d'initiatives locales, par exemple à Lausanne – où d'anciens enfants placés tentent d'en convaincre d'autres que c'est à présent leur droit de réclamer de l'aide et qu'il faut abandonner cette double culpabilité d'une part d'avoir été un enfant placé et d'autre part de demander de l'aide.

Un commissaire remarque que certaines personnes prennent conscience tardivement que le traitement auquel ils ont été soumis n'était pas normal et qu'ils ont effectivement été des victimes, contrairement à ce qu'ils pensaient pendant des décennies ou à une époque donnée. Il reconnaît que beaucoup de personnes peuvent se sentir coupable de demander à être indemnisé.

M. Tornare rappelle que l'Allemagne a reconnu pleinement et totalement sa culpabilité non seulement par des écrits et des paroles officiels, mais aussi en indemnisant ceux qui ont été persécutés par le régime nazi.

La présidente précise qu'elle n'avait que 5 ans lorsque son beau-père a épousé sa mère. Ce dernier rappelait régulièrement à sa sœur et elle-même à quel point elles étaient chanceuses de vivre dans les conditions qui étaient celles de leur famille, très différentes de celles qu'il avait vécues. Néanmoins, hormis ces quelques remarques et quelques réminiscences en lien avec de mauvais souvenirs, il ne parlait jamais de son enfance en tant qu'enfant placé. Elle fait un parallèle avec l'attitude de certaines femmes qui, parfois sous recommandation de leur thérapeute, ne portent pas plainte afin d'éviter de raviver un traumatisme particulièrement profond. Elle estime que pour certains enfants placés et suivant ce qu'ils ont vécu, le traumatisme peut s'apparenter à cela.

M. Tornare rappelle qu'il existe encore beaucoup de pays à travers le monde où des enfants, arrachés à leur famille pour aller travailler comme main-d'œuvre bon marché, vivent ce que les enfants placés en Suisse ont vécu jusqu'en 1981. Dans certaines régions du canton de Berne ou ailleurs, les enfants étaient vendus comme de véritables bestiaux, sur la place du village.

Un commissaire reconnaît la nécessité que les autorités publiques fassent leur mea culpa, mais se demande si le simple aspect de compensation financière est réellement suffisant pour panser les plaies encore ouvertes. Cette problématique lui rappelle celle des fonds en déshérence. Est-ce que cette compensation relève d'une demande directe des victimes ou d'institutions représentant ces victimes?

M. Tornare répond que c'est un peu des deux. Un important travail de reconnaissance a été réalisé par les Eglises protestantes, très impliquées dans cette problématique et qui ont admis la nécessité d'une indemnité pécuniaire. Certaines victimes refuseront d'être aidées par les autorités, pour différentes raisons, par exemple une véritable hargne à l'encontre de la société, comme une personne

qu'il a rencontrée – véritable «écorchée vive» – le laissait apparaître. Certaines victimes de ces placements, qui accusent un important déficit de liens affectifs, ont certainement eu davantage de problèmes à se développer, tout en rappelant qu'il est déjà assez difficile de se développer de façon optimale dans un contexte familial relativement sain.

Une commissaire estime qu'il faut être très prudent lorsque l'on parle du passé, car lorsqu'on le fait, on prépare l'avenir. Elle se dit choquée par le fait que l'on compare cette problématique des enfants placés avec les camps de concentration.

M. Tornare confirme qu'aucune comparaison n'est possible entre ces deux expériences. Ce parallèle a été uniquement utilisé pour illustrer la problématique de la «parole enfouie» en cas de traumatisme, quel que soit le degré du traumatisme subi, c'est-à-dire ce que la psychanalyse appelle le «refoulement». Il reconnaît que ce qu'ont vécu les enfants placés n'est pas comparable aux camps de concentration. Comme avec la gestion des secrets de famille, il y en a des plus ou moins graves. Ou encore avec l'esclavage aux Etats-Unis. Il cite M^{me} Michelle Obama qui a expliqué lors d'une interview que son arrière-grand-mère avait été esclave et avait toujours refusé d'en parler. Il fait également un parallèle avec la problématique des femmes battues, pour illustrer cette difficulté de traiter la parole enfouie.

La commissaire souhaite également préciser que le terme «enfant placé» ne signifie pas automatiquement «enfant maltraité». Elle rappelle les problèmes qu'engendrait la consommation à outrance d'absinthe dans certaines régions de Suisse au XIX^e siècle et la dimension positive que représentait, à son avis, le placement d'enfants dans des familles plus stables que celle où ils étaient nés et dont le père était alcoolique et violent. Pour elle, beaucoup d'enfants placés ont en réalité eu de la chance de l'être et elle prend l'exemple d'Arthur Honegger, qui n'aurait pas pu écrire *Le Roi David* s'il avait été maltraité lors de son enfance.

M. Tornare répond qu'une ancienne conseillère administrative de la Ville de Genève en charge de la culture dans les années 1970 avait répondu à des artistes, venus se plaindre du trop peu de subventions reçues, que c'est en étant sans le sou que les artistes créaient le mieux.

La commissaire répond qu'il ne faut pas avoir de regard méprisant et caricatural sur le XIX^e siècle et qu'à notre époque également on maltraite les enfants. Il ne faut donc pas s'occuper du passé pour rester aveugle sur les problèmes du présent – elle cite l'exemple de la façon dont les enfants migrants sont traités à leur arrivée chez nous. Elle se réfère au psychanalyste Boris Cyrulnik, qui parle de résilience. Il ne faut donc pas assimiler les enfants placés aux enfants maltraités. De plus, elle souligne la nécessité d'effectuer un tri entre les différents dossiers et expériences vécues par les enfants placés.

M. Tornare confirme que cela se fait d'ores et déjà à Berne, comme il l'a expliqué au début de son audition. Ce tri est mené par un fonctionnaire qui collabore avec les associations régionales et avec les moyens à disposition dans le fonds d'urgence prévu à cet effet.

Une commissaire affirme qu'il y a un aspect traumatisant au fait que l'enfant aujourd'hui adulte ou vieillard doit prouver sa condition négative en tant qu'enfant placé.

M. Tornare raconte une anecdote personnelle, pour illustrer le fait que les choses ont évolué depuis le XIX^e, et heureusement. Son arrière-grand-père, à la fin du XIX^e siècle, a adopté un bébé qu'il avait retrouvé abandonné dans un fossé (ce qui était chose plutôt courante à l'époque en raison de la législation et des pratiques relatives à l'avortement) et cet enfant a en effet été très bien traité. Le XIX^e siècle a été une époque formidable sur bien des aspects, mais concernant les conditions sociales il estime qu'il faut se féliciter que des individus se soient battus pour obtenir les droits dont la population jouit aujourd'hui.

Pourquoi n'est-ce pas aux communes et aux Cantons de s'occuper de cette problématique?

M. Tornare répond que les communes et les Cantons sont tenus de faire un travail d'archivage et de mettre les documents pertinents à disposition de la population.

La commissaire estime que M. Tornare est très optimiste sur les conditions de vie des enfants au sein de notre société actuelle. Il faut s'attendre à ce que dans quelques décennies des personnes réclament des dédommagements sous prétexte qu'on leur aurait administré de la Ritaline, par exemple. Il faut éviter de panser le passé pour se glorifier tout en se donnant bonne conscience et en moralisant la société, ce qui est d'ailleurs plutôt dangereux.

M. Tornare se réfère à la phrase utilisée selon laquelle lorsque l'on parle du passé on construit le futur, pour illustrer la nécessité, afin de construire le futur dans les meilleures conditions, de placer sa conscience en conformité avec son passé. A ce titre, il estime que la Suisse a bien fait, et c'est tout à son honneur, d'affronter la problématique des fonds en déshérence. Ce travail de mémoire est extrêmement important et la symbolique de la reconnaissance par l'Etat l'est tout autant. Il prend l'exemple du travail de mémoire sur l'esclavage effectué au Etats-Unis depuis Martin Luther King ou encore celui de la guerre d'Algérie qui n'a pas été entrepris – que ce soit au nord ou au sud de la Méditerranée – et qui, s'il avait été entrepris, aurait pu éviter bien des problèmes. Il conclut en déclarant qu'il est quand même normal d'espérer que les générations futures ne feront pas les mêmes erreurs que par le passé.

Séance du 31 août 2017

Discussion sur la suite du travail

La présidente rappelle que la commission avait décidé d'auditionner un conseiller national de gauche et de droite. L'audition de M. Tornare a eu lieu, mais il manque encore l'audition d'un représentant de la droite. Il y avait eu une première réponse négative de M. Barazzone, très pris par sa charge et qui de plus n'avait pas fait partie de la commission qui avait traité cette problématique.

Une commissaire avait ensuite proposé de demander aux conseillers nationaux MM. Hiltbold et Lüscher. La présidente leur a posé la question, mais ni l'un ni l'autre ne souhaitent intervenir sur un objet qu'ils n'ont pas approfondi en commission. Elle n'a donc pas trouvé de conseiller national de droite genevois pour cette audition et ne voit ainsi pas comment réaliser l'audition souhaitée par la commission. Elle demande s'il y a des propositions.

Un commissaire suggère que les commissaires prennent connaissance de la position des partis de droite, en lisant le rapport fédéral qui a maintenant été publié. Il indique la référence du rapport fédéral 15.082 sur l'initiative populaire «Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation), et son contre-projet indirect. Le lien est le suivant:

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20150082>

La présidente met au vote la proposition de reprendre le travail sur cet objet sur la base de ce rapport fédéral.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 21 septembre 2017

Discussion et vote

La présidente rappelle que la commission avait accepté de reprendre la discussion après avoir pris connaissance des documents des débats au niveau fédéral et ouvre le tour de parole.

Une commissaire du Parti libéral-radical dit que sur la base du rapport fédéral, son groupe constate qu'un fonds de 300 millions de francs a déjà été constitué en faveur des victimes. Ce sujet a donc été pris en considération par la Confédération et il n'est ainsi pas nécessaire que les Cantons et communes prennent des initiatives à leur niveau. Le Parti libéral-radical refusera ce projet de délibération.

Projet de délibération: pour que Genève s'engage
contre les placements abusifs

Un commissaire du Parti socialiste souligne que, quelle que soit la contribution de la Confédération, la plupart des Cantons ont souhaité prendre part à ce fonds. Sauf Genève, notamment parce que les archives ne relèvent pas d'enfants placés. Mais il semble que ce soit une erreur. Il évoque une émission de la Radio suisse romande (RSR La première, Tribu), où une chercheuse, une historienne de Fribourg, affirme que des enfants genevois ont été placés sur Vaud. Certaines communes ont choisi de contribuer à ce fonds afin d'être solidaires. Il s'agit souvent de personnes qui, pour différentes raisons, ont été jugées incapables d'être des citoyens ordinaires. Il serait cohérent de les soutenir, c'est une façon d'accepter le passé. Ainsi, le Parti socialiste propose d'accepter le projet de délibération, en amendant l'article 2 afin d'actualiser l'année.

La présidente intervient pour Ensemble à gauche qui soutient cette proposition du Parti socialiste. Au niveau national, la création d'un fonds a été très largement acceptée, autant par le Conseil national que le Conseil des Etats. C'est important de reconnaître toute cette souffrance, même si ces personnes sont aujourd'hui très âgées, voire ne vivent plus. Cette reconnaissance peut se faire à tous les niveaux, national, cantonal et communal. Les Villes de Zurich et Berne ont par exemple participé. Son groupe considère qu'il est juste de soutenir cette démarche, d'autant plus que le Canton a refusé d'intervenir.

Un commissaire donne une raison supplémentaire pour le refus du Parti libéral-radical. Il distingue deux périodes historiques, avant le vote pour le fonds par la Confédération, et après la mise au point par la Confédération, d'un fonds destiné à dédommager intégralement toutes les victimes de placements abusifs. Le fonds de la Confédération couvrant maintenant toutes les demandes, il ne voit pas de raison pour la Ville de Genève de venir alimenter un fonds.

Un commissaire des Verts relève que c'est une honte pour la Suisse de s'être comportée de la sorte. C'était une politique systématique et voulue par les autorités, et c'est scandaleux. Mais aujourd'hui il n'y a aucune raison de remplir ce fonds avec des deniers communaux puisqu'il y a un fonds fédéral. En l'état, il ne voit pas en quoi il serait utile de donner cet argent et il préfère ainsi s'abstenir. Il pourrait éventuellement s'agir d'un complément, mais il se pose la question de comment l'évaluer. Il est donc perplexe, même si le sujet «c'était dans mon pays et je ne le savais pas» le choque.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que le fonds de 300 millions de francs ayant été voté, il s'agit d'une problématique fédérale et que ce n'est pas à la commune de se substituer et d'indemniser. De plus, il s'avère que les demandes sont moins nombreuses que prévu. Elle ne voit donc pas l'utilité de ce versement de 100 000 francs qui ne donnerait pas une reconnaissance plus forte au problème. Le Parti démocrate-chrétien refusera cet objet.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020 (soir)
Projet de délibération: pour que Genève s'engage
contre les placements abusifs

Un commissaire d'Ensemble à gauche relève qu'il s'agit d'une page noire de l'histoire suisse, qui a duré plus de cent vingt ans et concerné plus de 150 000 enfants. Genève a refusé d'entrer en matière en estimant que c'était le problème d'autres cantons, alors qu'il y avait des personnes concernées à Genève. Ces survivants demandent une reconnaissance et une indemnisation. C'est une histoire à assumer, et c'est une honte qu'il y ait eu un si grand retard. Il faut donc faire un geste concret. C'est une manière de se faire pardonner par les survivants.

La commissaire du Parti libéral-radical se dit choquée quand elle entend dire que c'est une page noire de notre Histoire ou par l'allusion de M. Tornare aux camps de concentration. Il faut garder une certaine mesure quand on aborde l'Histoire. Elle ne sait pas si des enfants ont effectivement été vendus aux enchères, mais des enfants ont été placés car ils étaient dans des situations noires, et tous n'ont pas été exploités et maltraités. Il faut donc relativiser. Oui, des enfants ont été maltraités, abusés et placés de force abusivement, mais la Confédération a réagi et indemnise les victimes avec ce fonds de 300 millions. Ainsi, le sujet n'est plus d'actualité. Elle s'interroge aussi sur la destination de ces 100 000 francs. Il faut donc cesser de faire des démarches à double ou quadruple. La Ville n'a pas les moyens de mener seule ses propres enquêtes et d'ouvrir des postes de fonctionnaires.

Un commissaire du Parti socialiste précise que les mots évoqués comme «camps de concentration» ne figurent pas dans le projet de délibération et conseille à nouveau l'écoute de l'émission Tribu du 6 septembre 2017 consacrée aux enfants internés, avec l'interview de cette historienne de Fribourg, M^{me} Anne-Françoise Praz. Elle y explique que des enfants genevois ont été placés. Ce serait donc une contribution faite à un drame. Des filles-mères ont été placées avec leur enfant, ce qui est inacceptable. Ce serait ainsi une manière de reconnaître le rôle des autorités de l'époque. C'est pourquoi les socialistes vont voter pour ce projet de délibération.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois est conscient que c'est un pan noir de l'histoire de ce pays mais est d'avis que ce n'est pas le rôle d'une commune d'entrer en matière, d'autant plus que la Confédération l'a fait. Pour cette raison son groupe refuse de voter cet objet.

Un commissaire des Verts tient à répondre, choqué par les propos entendus, qu'il ne faut pas avoir honte d'avoir honte et qu'il ne faut pas être négationniste. La société suisse a fait du tort à des citoyens. Cela a été grave pour des milliers de personne. Il se dit en phase avec le fond de la motion, mais pas sur l'attribution de fonds.

Un commissaire du Parti socialiste ajoute que chaque pays a des périodes noires et qu'il faut en parler. Ce sera au Conseil administratif de trouver une

Projet de délibération: pour que Genève s'engage
contre les placements abusifs

solution, l'idée étant de marquer le coup. Il faut montrer que cela s'est passé aussi à Genève et soutenir cette démarche.

Le commissaire d'Ensemble à gauche affirme qu'Heidi, avec ses haillons et ses pieds nus, racontait l'histoire d'une enfant placée. L'auteur avait voulu dénoncer cette situation d'enfants placés. Or, Heidi est le symbole de la Suisse dans le monde depuis les années 1950. Il rappelle qu'actuellement, dans le monde, il y a 40 millions d'enfants esclaves. Ainsi Genève, ville internationale, peut soulever ce problème en le liant à son histoire. La Ville doit participer en démontrant sa solidarité.

Vote

La présidente met au vote le projet de délibération PRD-122.

Par 7 non (1 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC) contre 6 oui (4 S, 2 EàG) et 1 abstention (Ve), le projet de délibération est refusé.

Un commissaire du Parti socialiste annonce un rapport de minorité.

17 janvier 2018

B. Rapport de minorité de M. François Mireval.

Le rapporteur tient à remercier particulièrement M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), pour la clarté de son rapport de majorité, et la discrète touche personnelle qu'elle a su apporter aux débats. De même, il remercie M. Gazi Sahin, commissaire, pour avoir attiré l'attention de la commission sur le lien entre le thème de ce projet de délibération PRD-122 et Heidi, figure helvétique mythique s'il en est. Enfin, comme mentionné dans le rapport de majorité, toute personne intéressée par le sujet peut écouter, sur le site www.rts.ch, l'émission «Tribu» du 6 septembre 2017 consacrée aux travaux historiques récents (notamment ceux de M^{me} Anne-Françoise Praz) sur les enfants suisses internés, et qui constitue une des principales sources utilisées ici (une autre est mentionnée dans le rapport de majorité).

Retour sur les faits

De 1860 (environ) à 1981, dans une Helvétie pouvant donc être considérée comme moderne, près de 150 000 jeunes enfants ou adolescent-e-s suisses (donc parfois genevois) ont été arrachés à leur famille et à leurs proches, pour être placés contre leur gré dans des familles dites d'accueil. Dans certains cas (malheureusement pas assez rares), l'attribution s'est faite à l'issue d'une sorte de vente aux enchères publique de ces jeunes êtres humains, que «nos ancêtres les Helvètes» semblaient alors considérer comme des outils de travail potentiels, pour ne pas dire esclaves. Relevons tout de suite, par souci d'équilibre, qu'il y a aussi eu beaucoup de placements réussis, dans des milieux susceptibles d'apporter un cadre éducatif équilibré aux enfants concernés. Ces nombreux cas positifs, dont celui d'Arthur Honegger est sans doute le plus connu, ne doivent cependant pas occulter les souffrances des non moins nombreux autres. L'exemple littéraire du placement de Heidi est connu, et il illustre bien quelques aspects de cette problématique. Nous y reviendrons très vite.

Mais pourquoi donc ces faits se sont-ils produits? Selon les normes sociales et culturelles en vigueur (jusqu'en 1981, rappelons-le), un certain nombre de situations personnelles rendait des adultes inaptes à exercer le rôle de parents, et/ou nécessitait d'éloigner les enfants de leur famille. Bien sûr, le cas des orphelins semble évident, et c'est ici que l'on retrouve celui de Heidi, d'abord confiée à sa tante, puis, au départ de celle-ci pour un travail en Allemagne, à son misanthrope de grand-père. Si le roman peut être lu à travers des lunettes roses à cause de sa fin plutôt heureuse, soulignons plutôt le double déracinement vécu par Heidi et les lacunes de sa scolarisation. D'autre part, le cas des enfants nés hors mariage est également fréquent, qu'il s'agisse de ceux nés de jeunes filles mineures, ou même

Projet de délibération: pour que Genève s'engage
contre les placements abusifs

nés dans un couple de concubins. Les premiers devaient être rapidement mis à l'écart de l'indignité de leur mère, qu'il s'agisse d'un amour d'adolescence ou d'un viol, et parfois même, au contraire, la jeune fille se voyait contrainte d'avorter et, souvent, de subir une stérilisation; les seconds, avec leur statut de bâtards et donc issus de parents déjà considérés comme marginaux, ne pouvaient que gagner à ce placement pensait-on. Par ailleurs, d'autres causes, éventuellement cumulées aux précédentes, pouvaient justifier le placement: l'alcoolisme (réel ou supposé) des parents, leur pauvreté (parfois assimilée à une sorte de malédiction), ou simplement leur isolement social.

Qui possédait donc ce pouvoir exorbitant de décider d'un placement? S'en prendre aux autorités policières ou judiciaires serait erroné: elles ont rarement joué ce rôle, mais elles ont failli dans leur rôle de contrôle et d'évaluation des risques pour les personnes. Ce sont toujours des autorités locales qui agissent, vu leur proximité avec le terrain. Mais il faut comprendre le terme «autorités» dans un sens très large: on y trouvait certes des élus d'exécutifs ou de législatifs, mais aussi des instituteurs, des hommes d'Eglise (prêtres ou curés), ou tout autre notable localement reconnu. C'est donc bien au niveau communal (ou municipal) que tout se jouait, et l'administration s'empressait d'entériner ces suggestions de placement, si conformes à son idée du bien public.

La situation des jeunes personnes ainsi déplacées leur a valu toutes sortes de souffrances. En premier lieu, la séparation d'avec les siens et les carences affectives et éducatives qui s'ensuivent, bien sûr, mais on connaît aussi des cas de maltraitance, de malnutrition, voire d'abus sexuels. Il y a l'exploitation économique déjà mentionnée, en particulier dans le secteur agricole, à Genève comme ailleurs, où comme le dit un des auditionnés «certains de ces enfants étaient moins bien traités que des bêtes de somme». Enfin, il faut rappeler encore une fois les cas connus d'avortement forcé, de stérilisation non consentie, et de cobayes pharmaceutiques pour des tests de médicaments. Ce pénible inventaire concerne des femmes et des enfants d'Helvétie, suite aux décisions d'autres citoyens d'Helvétie.

Quand ce lourd et méconnu passé a refait surface, la Confédération l'a affronté et, lentement mais sûrement, a tenté d'y faire face: excuses du Conseil fédéral, cérémonie commémorative, soutien financier aux victimes acceptant de se faire connaître (ce qui est une démarche lourde et difficile), constitution d'un fonds pour l'aide immédiate (accepté par le Conseil national à une large majorité, sans clivage gauche/droite). Si les Chambres fédérales en sont capables, il reste au Conseil municipal de notre Ville de Genève à montrer qu'il peut faire de même!

Quelques commentaires

L'échelon cantonal est resté tristement aveugle et sourd pour l'instant: l'attribution au Fonds fédéral du montant minime proposé par ce projet de délibération PRD-122 constituerait un signal clair et ferme dans sa direction, en plus du symbole évident qu'il représenterait pour les personnes concernées, ici ou ailleurs.

Une telle acceptation irait dans le sens d'une reconnaissance, même tardive et incomplète, de notre responsabilité historique dans ce comportement dommageable. Contrairement à ce qu'affirme un conseiller d'Etat, des enfants genevois ont aussi été placés, soit dans des institutions religieuses genevoises, soit chez des paysans genevois, soit (plus discrètement) dans des maisons d'arrêt vaudoises!

Il faut sans doute regretter l'absence d'audition d'historien-ne par la commission pour mieux mettre en évidence et approfondir ce dernier point, mais les sources auditionnées ou indiquées ne laissent pas planer la moindre ambiguïté sur l'existence genevoise de ce triste phénomène.

En conclusion

Pour toutes les raisons évoquées ici, il est nécessaire aux yeux du Parti socialiste d'accepter ce modeste et économe projet de délibération PRD-122. Tout autre choix reviendrait non seulement à faire fi de la réalité historique et de notre responsabilité en tant que citoyennes et citoyens suisses et genevois-es, mais ce serait aussi faire injure aux citoyennes et citoyens suisses et genevois-es arbitrairement placés en terres vaudoises et genevoises. Symboliquement, ce serait rendre Heidi orpheline encore une fois...

La présidente. Je donne la parole aux présidentes de la commission, respectivement M^{mes} Patricia Richard et Brigitte Studer... qui ne la prennent pas. Je donne la parole à la rapporteuse de majorité, M^{me} Brigitte Studer... qui la prend.

M^{me} Brigitte Studer, rapporteuse de majorité (EàG). Merci, Madame la présidente. Je vous parlerai d'abord du traitement de cet objet à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. A la suite de l'audition du motionnaire, la commission avait souhaité entendre un conseiller national de gauche et un autre de droite. Elle a auditionné M. Tornare. Les conseillers nationaux genevois de droite avaient décliné l'invitation, n'ayant pas participé à la commission fédérale en charge. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse avait alors accepté de se baser sur les documents qui avaient été publiés à la suite du vote au niveau fédéral.

Rappelons que 100 000 enfants ont été placés entre 1800 et 1980. Il faut une reconnaissance de l'injustice que cela a pu signifier. La question de la réparation s'est posée au niveau national, cantonal et communal. Au niveau national, le contre-projet indirect à l'initiative populaire sur la réparation a été accepté en avril 2016 par le Conseil national et en septembre 2016 par le Conseil des Etats. Quand on a étudié le projet de délibération, il y avait entre 12 000 et 15 000 personnes encore en vie, des personnes âgées qui vivent souvent dans des conditions très difficiles à la suite du traumatisme vécu dans leur enfance, d'où la proposition de reconnaissance sous la forme d'une aide financière.

Dans un premier temps, un fonds d'aide urgent a été mis en place par la Chaîne du bonheur, en collaboration avec les cantons. Seul le Canton de Genève avait refusé d'y participer. Sa participation a été prise en charge par un donateur anonyme, lui-même ancien enfant placé. Quelques villes, telles que Zurich et Berne, avaient décidé de participer également en tant que villes. L'aide financière n'est bien sûr pas le seul aspect. Il y a la reconnaissance d'une injustice subie par les victimes, une page noire dans l'histoire suisse. Il y a aussi l'aspect historique de l'archivage des documents qui concernent ces placements.

La commission avait abordé les questions suivantes: est-ce que Genève était aussi concernée étant donné qu'il s'agit d'un canton-ville et que les placements concernaient le plus souvent la campagne? La réponse a clairement été oui. Nos échanges ont porté sur la manière qu'ont les personnes elles-mêmes mais aussi la collectivité publique de réagir à ce type de traumatisme. Nous avons abordé d'autres questions... Est-ce que la décision au niveau national ne rend pas superflue une intervention de la Ville de Genève? Quelle est la meilleure forme de reconnaissance pour les violences subies? Les avis étaient partagés à l'époque au niveau des commissaires et une majorité d'entre eux avaient refusé cet objet.

Il faut dire encore qu'à deux reprises nous avons demandé qu'il soit traité en urgence. La raison en était que la Confédération avait fixé un délai pour que les victimes puissent déposer leurs dossiers afin de demander les 25 000 francs auxquels elles pouvaient prétendre. Malheureusement, c'était une soirée avec beaucoup d'urgences, l'urgence avait été acceptée pour la deuxième fois mais nous n'étions pas arrivés à ce point. Puis l'objet s'est à nouveau perdu dans l'ordre du jour...

Depuis, le délai de dépôt des dossiers a heureusement été rallongé et le travail de réparation continue. Plus de 9000 victimes de placements abusifs touchent cette contribution de solidarité – c'était la situation en mars 2020. Le travail de réhabilitation ne fait que commencer. La question se pose toujours aujourd'hui de savoir si, en tant que Ville de Genève, nous souhaitons comme les villes de Zurich et de Berne nous associer à ce travail de mémoire et de réparation. Je précise qu'il y a eu également un rapport de minorité.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020 (soir)
Projet de délibération: pour que Genève s'engage
contre les placements abusifs

Premier débat

M. Didier Lyon (UDC). Ce projet de délibération évoque une période pas très glorieuse de l'histoire suisse: le placement forcé d'enfants dans des homes ou des familles. Cent mille enfants auraient subi ce genre de traitement jusqu'au XX^e siècle.

Au printemps 2017, la Confédération a versé un fonds de soutien de 300 millions de francs en faveur des victimes de placements abusifs. La Confédération avait également invité les cantons et des tiers à participer à ce financement. Il est à noter que le Canton de Genève n'y a pas participé. Alors si le Canton n'y a pas participé, pourquoi la Ville devrait-elle s'y engager? Cette triste affaire a été prise en considération par la Confédération de sorte qu'il n'est pas nécessaire que les cantons et les communes prennent des initiatives à leur niveau. Il faut d'ailleurs distinguer deux périodes historiques, celle qui a précédé le vote pour le fonds de la Confédération et celle qui lui a succédé avec la mise au point par la Confédération d'un fonds destiné à dédommager toutes les victimes de placements abusifs. Le fonds fédéral couvrant maintenant toutes les demandes, l'Union démocratique du centre ne voit pas de raison que la Ville de Genève s'y engage.

Pour conclure, j'ajouterai que l'analogie faite à l'époque par M. Tornare, conseiller national socialiste, entre cette affaire et les camps de concentration nazis est inacceptable. L'Union démocratique du centre vous invite donc à refuser cette délibération.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Je vais redire des choses qui ont déjà été dites, mais c'est important. Cette motion nous renvoie à un passé peu glorieux où un nombre important d'enfants, en Suisse et à Genève, étaient arrachés à leur famille, dont le fonctionnement et la composition ne répondaient pas à la norme morale de l'époque. Leur vie a été marquée à tout jamais par les maltraitances subies dans les lieux de placement. Une majorité d'entre eux n'ont pas été scolarisés ou peu, avec des répercussions négatives en termes salariaux et sur leurs métiers, souvent physiquement pénibles.

Le souci du motionnaire était de permettre l'accès à une indemnité convenable à toutes les victimes dont les plus âgées. Sa demande était liée, comme on l'a dit précédemment, au délai de dépôt des dossiers de dédommagement, lequel tombait courant 2016. Depuis le dépôt de cette motion, les choses ont évolué dans le bon sens au niveau fédéral. A la suite de la modification de la loi concernée le 1^{er} mai 2020, il n'y a plus de délai pour déposer une demande. L'indemnisation est de 25 000 francs par personne. Non, de 250 000 francs par

Projet de délibération: pour que Genève s'engage
contre les placements abusifs

personne... (*Remarque.*) Vingt-cinq mille... J'ai un zéro de trop... Les procédures de demandes d'indemnisation ont été accélérées et les dossiers des personnes gravement malades sont traités en priorité.

Fin mars 2020, ce sont plus de 9000 victimes de placements abusifs qui ont eu accès à cette contribution de solidarité pour une somme totale de 8,5 millions de francs. Le geste de réparation de l'injustice devant bénéficier intégralement aux victimes, le Parlement a accepté lors du vote du 20 décembre 2019 que la contribution de solidarité soit non imposable ni prise en compte dans le calcul des prestations complémentaires. Il a également été décidé d'annuler les déductions sur les prestations complémentaires passées, ainsi les bénéficiaires lésés antérieurement auront droit à un versement rétroactif.

En raison de ces éléments, les Verts s'abstiendront car, s'il est essentiel de reconnaître les erreurs du passé et l'impact désastreux de choix politiques, nous estimons que la Confédération a répondu aux demandes liées à un geste de réparation financière ainsi qu'au devoir de mémoire.

M. Théo Keel (S). C'est dans une perspective de reconnaissance et d'aide aux victimes qui ont subi, enfants, des placements forcés, et cela au cours de l'histoire moderne de notre pays et de notre canton, que s'inscrit ce projet de délibération PRD-122. Il a pour but en effet d'engager notre Ville dans ce soutien et dans une reconnaissance du phénomène à travers l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à financer le fonds d'aide fédéral aux enfants placés.

Cette démarche vise ainsi, d'une part dans une dimension d'aide matérielle, à soutenir les victimes de ces placements qui en subissent encore les conséquences de nos jours en étant dans des situations sociales et économiques difficiles, d'autre part, dans une dimension éthique, à prendre en compte ces faits historiques et donc à apporter aux victimes de ces placements la reconnaissance nécessaire des autorités politiques. C'est donc, au-delà de cette aide matérielle non négligeable, un geste symbolique. Genève n'a pas été épargnée par ce phénomène et est dès lors pleinement concernée.

Ainsi, contrairement au Canton qui a refusé de participer au fonds, la Ville de Genève ne doit pas fermer les yeux sur cette page sombre de l'histoire moderne mais la reconnaître en participant financièrement à l'aide et au soutien aux enfants placés. On ne peut réparer l'histoire mais on peut en effet la reconnaître et alléger ces victimes du poids de ses conséquences. C'est dans ce sens, afin que la Ville de Genève apporte un soutien financier et sa reconnaissance aux victimes d'une histoire encore vivante, que le Parti socialiste appelle les conseillers municipaux à accepter cette délibération.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Il est vrai que nous avons traité de ce rapport il y a déjà presque quatre ans, donc le temps a passé. Ce qui était un peu gênant, c'est un peu cette habitude de voir l'histoire toute blanche ou toute noire et de faire des procès précisément de ce qui s'est passé avant. C'est vrai, au début du siècle passé, on avait d'autres valeurs... Il y a véritablement eu des scandales, des enfants qui ont été placés abusivement simplement parce qu'on trouvait que les parents ne menaient pas une vie morale, décente. On a aussi placé des enfants parce qu'une femme devenait tout d'un coup veuve et qu'elle n'avait plus la tutelle de l'enfant puisque le père était décédé. On plaçait parfois ces enfants pour des raisons même simplement économiques, parce qu'une femme, si elle se retrouvait seule, n'arrivait plus à élever son enfant. Il n'y avait peut-être pas les aides et les prestations sociales que la Ville de Genève a aujourd'hui, il y avait donc parfois des situations totalement aberrantes.

Mais il y avait aussi des enfants placés chez des paysans – et c'est pour ça qu'il faut nuancer – parce que les parents étaient un danger pour eux. On avait des parents alcooliques ou violents qui mettaient la vie de l'enfant en danger. On a aussi parfois placé des enfants pour protéger leur intégrité physique. Je crois donc qu'il faut nuancer.

Alors actuellement, le Conseil national soutient cette indemnisation des enfants placés. Il a dégagé je ne sais plus combien, je crois que c'est 600 000 francs... Non attendez... c'est même une enveloppe de 300 millions de francs au lieu des 500 millions que demandait l'initiative. Toujours est-il que ces 300 millions, on est loin mais très loin de les avoir utilisés. Il y a donc actuellement une enveloppe dont je ne dirais pas qu'elle est pleine mais il y a encore beaucoup d'argent pour indemniser les enfants qui ont subi des traumatismes.

On a raison de donner une aide, c'est une manière de reconnaître une culpabilité et de permettre à ces enfants qui ne sont plus des enfants aujourd'hui de peut-être panser certaines plaies. Mais j'aimerais rappeler que ce n'est pas parce qu'on a été placé qu'on a forcément toujours été maltraité. Arthur Honegger, grand compositeur, a lui-même connu un placement. Je ne crois pas que ça a été une période heureuse dans sa vie, mais enfin, pour vous dire que dans les parcours de vie... On a quand même un peu tendance à toujours vouloir dénoncer nos ancêtres... comme ils étaient épouvantables, comme ils agissaient mal, à quel point c'était une société patriarcale et violente. Mais il faut vous attendre à ce que dans cinquante ans on ait peut-être le besoin de créer un fonds très important pour indemniser tous ces enfants qu'on a mis et qu'on continue à mettre sous Ritaline. Mais ça, ça ne nous pose pas beaucoup de problèmes... Donc voilà, chaque époque a ses manières d'abuser.

J'aimerais aussi relever ce qu'a dit mon collègue, je ne sais plus qui avait pris la parole... Quand nous avons auditionné Manuel Tornare, eh bien là encore

Projet de délibération: pour que Genève s'engage
contre les placements abusifs

on peut quand même dire qu'on n'aide pas à résoudre des problèmes d'histoire quand on manque de nuances. Le fait d'avoir comparé ces placements d'enfants aux camps de concentration était totalement... Alors après, il a dit: «Oui, mais c'était pour expliquer que, quand on a des traumatismes, eh bien, que ce soit un camp de concentration ou un placement chez un paysan violent, pour l'enfant qui les subit, ce sont les mêmes types de traumatismes.» Quand même, il y a des comparaisons qu'on ne peut pas faire si on veut servir une cause! On n'aide pas cette cause quand on fait des comparaisons aussi inadmissibles que ça.

Ensuite, pourquoi est-ce que le Canton n'a pas versé son obole? Un médecin l'a d'ailleurs fait à sa place... C'est aussi parce qu'il n'y avait pas d'enfants placés à Genève. Quelques enfants de Genève ont en effet été placés dans le canton de Vaud... on peut se demander quelle est la responsabilité de l'Etat... Mais la raison pour laquelle le Canton n'a pas voulu participer à ce financement, c'est que les juges ou les personnes qui décidaient de ce placement allaient parfois voir ces enfants placés, ils se retrouvaient soit en face de pasteurs soit en face d'un maire et, comme ces grands intellectuels qui allaient visiter la Russie sous Staline, ils en revenaient enchantés. Ils ne voyaient rien du tout. Donc, des personnes qui représentaient l'autorité du Canton de Genève allaient voir ces enfants et apparemment tout se passait bien. Peut-être qu'on enjolivait quand on savait que la personne rendait visite...

La présidente. Il faut conclure, Madame Rouillet. C'est cinq minutes...

Mme Michèle Rouillet. C'est pour vous dire que, si le Canton n'a pas participé à ce financement, je trouve qu'il est tout à fait inapproprié que la Ville de Genève veuille le faire.

La présidente. J'ai un petit dilemme... Il est 22 h 59, j'ai encore trois interventions et un amendement... Etant donné que vous ne savez pas être concis dans vos interventions, surtout certaines et certains d'entre vous, nous reportons la suite du débat à la prochaine séance. Est-ce que vous pouvez m'imprimer la liste des personnes qui ont demandé la parole, Messieurs les huissiers? Merci beaucoup... J'avais encore M^{mes} Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer et Danièle Magnin. Je suis sûre que ce qu'elles ont à dire toutes les trois est très intéressant, nous aurons donc l'occasion de les entendre au mois de novembre.

11. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu le projet de délibération, les motions et la résolution suivants:

- PRD-283, de *M. Eric Bertinat*: «Pour éviter le cumul des motions et des résolutions»;
- M-1571, de *M. Eric Bertinat*: «Epiciers-dépanneurs, ne laissons pas la situation s'aggraver»;
- M-1572, de *M^{mes} et MM. Philippe de Rougemont, Laurence Corpataux, Anna Barseghian, Alain de Kalbermatten, Joëlle Bertossa, Pierre-Yves Bosshard et Rémy Burri*: «Genève rénove: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments»;
- M-1573, de *M^{mes} et MM. Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Arnaud Moreillon, Louise Trottet, Christel Saura, Corinne Bonnet-Mérier, Vincent Milliard, Alia Chaker Mangeat, Alia Meyer, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Maxime Provini, Vincent Latapie et Daniel Sormanni*: «Pour des maisons de quartier intergénérationnelles»;
- M-1574, de *M^{mes} et MM. Vincent Schaller, Eric Bertinat, Alia Chaker Mangeat, Joëlle Bertossa, Daniel Sormanni, Delphine Wuest, Marie-Agnès Bertinat, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Philippe de Rougemont, Uzma Khamis Vannini, Didier Lyon, Brigitte Studer et Albane Schlechten*: «Pour lutter contre la canicule, la Ville de Genève doit planifier la création de mini-forêts urbaines dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV)»;
- R-273, de *M. Eric Bertinat*: «Evitons le cumul des motions et des résolutions».

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-570, de *M. Eric Bertinat*: «Le salaire minimum impactera-t-il le coût des travaux votés?»;
- QE-571, de *M. Vincent Milliard*: «Alignement des salaires dans les institutions de la Ville de Genève et les institutions subventionnées de la Ville de Genève sur le nouveau salaire minimum genevois (23 fr./h)»;
- QE-572, de *M. Valentin Dujoux*: «Déroghations sur le bruit: quelle est la position du Conseil administratif?».

La présidente. Malheureusement vous ne pourrez pas profiter des bars et autres réjouissances mais je vous souhaite une bonne rentrée chez vous. J'espère qu'on se verra au mois de novembre. Prenez soin de vous. Bonne nuit. (*Applaudissements.*)

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3400
2. Communications du Conseil administratif	3400
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3401
4. Questions orales	3402
5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 11 novembre 2015 de M ^{mes} et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Tobias Schnebli, Sandrine Burger, Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Alia Chaker Mangeat et Lionel Ricou: «Un prix «Femme exilée, femme engagée» (M-1202 A). Suite de la discussion.	3403
6. Motion du 27 octobre 2020 de M ^{mes} et MM. Matthias Erhardt, Uzma Khamis Vannini, Yves Herren, Brigitte Studer et Olivier Gurtner: «Séances de commissions en visioconférence» (M-1570)	3406
7. Motion du 27 octobre 2020 de M ^{mes} Brigitte Studer, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Monica Granda et M. Daniel Sormanni: «Pour la protection du patrimoine musical enregistré: la Ville s'engage» (M-1567)	3414
8. Motion du 27 octobre 2020 de M ^{me} et MM. Timothée Fontolliet, Arnaud Moreillon et Oriana Brücker: «Mise à disposition de locaux publics pour la vente des producteurs locaux» (M-1569)	3419
9. Motion du 27 octobre 2020 de M ^{me} Marie-Agnès Bertinat: «Dès les premiers signes de violences...» (M-1568)	3431
10. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 24 mai 2016 de M ^{me} et MM. Sylvain Thévoz, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, François Mireval, Marie-Pierre Theubet et Emmanuel Deonna: «Placements abusifs, pour que Genève s'engage!» (PRD-122 A/B)	3443

11. Propositions des conseillers municipaux	3468
12. Interpellations	3468
13. Questions écrites	3469

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat